



**Nations Unies**

**REVUE A MI-PARCOURS  
PLAN CADRE DES NATIONS UNIES  
POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT  
(UNDAF)**

---

**Mauritanie**

**Nouakchott, Novembre 2005**

# Table des matières

<b>LISTE DES ACRONYMES</b>	<b>3</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>5</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>12</b>
<b>II. MISE A JOUR DE L'ANALYSE DE LA SITUATION</b>	<b>13</b>
<b>III. LES PROGRES ET LES RESULTATS CLES OBTENUS A MI-PARCOURS</b>	<b>16</b>
3.1. Promotion de la gouvernance et des droits de l'homme	16
3.2. Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile	18
3.3. Education/formation	20
3.4. Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources	24
3.5. Thèmes transversaux	27
<b>IV. LES RESSOURCES MOBILISEES/UTILISEES</b>	<b>29</b>
<b>V. LES CONTRAINTES ET OPPORTUNITES RENCONTREES A L'OCCASION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'UNDAF</b>	<b>30</b>
5.1. Contraintes et opportunités générales	30
5.2. Contraintes et opportunités spécifiques	31
<b>V. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALUATION DE L'UNDAF</b>	<b>34</b>
6.1. La stratégie de coordination, de mise en oeuvre et de suivi-évaluation de l'UNDAF	34
6.2. Le renforcement des mécanismes lors du cycle de programmation	35
6.3. Fonctionnement des mécanismes	35
<b>VI. LES AJUSTEMENTS PROPOSES</b>	<b>40</b>
7.1. Ajustements généraux	40
7.2. Ajustements spécifiques	40
<b>ANNEXES / Chaînes de résultats</b>	<b>44</b>
Promotion de la gouvernance et des droits de l'homme	45
Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile	46
Renforcement de l'éducation et de la formation	47
Promotion de l'accès à des moyens d'existence durable	48
Lutte contre le VIH/SIDA	49
Suivi évaluation	50

## Liste des acronymes

ADD	Association pour le Développement Durable
AGR	Activités Génératrices de Revenu
ALCD	Association pour la Lutte Contre les Dépendances
AMM	Association des Maires de Mauritanie
AMSME	Association Mauritanienne pour la Santé de la Mère et de l'Enfant
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BDS	Base de données sociales
CAC	Centre d'Alimentation Communautaire
CCA	Bilan Commun de Pays
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CCSP	Cellule Centrale de Planification et de Suivi-Evaluation de l'UNDAF
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CEDEF	Convention pour l'Elimination de la Discrimination Envers les Femmes
CF	Coopération Française
CGE	Comité de Gestion de l'Education
CHN	Centre Hospitalier National
CNFPE	Centre National de Formation de la Petite Enfance
CLAA	Centre de Lutte Antiacridienne
CPN	Consultations Prénatales
CREN	Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
CRLP	Comité Régional de Lutte contre la Pauvreté
CSP	Code du Statut Personnel
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DDS	Direction du Développement Social
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DTC3	3ème injection vaccinale Diphtérie-Tétanos-Coqueluche
ECPSV	Ecoles Communautaires Propres Saines et Vertes
ECOSOC	Conseil Economique et Social
EDSM	Enquête Démographique et de Santé de la Mauritanie
EMP	Education en Matière de Population
ERF	Engagements renforcés en faveur des Femmes
EPCV	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
EPP	Evaluation des Politiques Publiques
FADES	Fonds Arabe de Développement Economique et Social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDC	Fonds de Développement Communaux
FDL	Fonds de Développement Local
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNPDFE	Forum National pour la Promotion des Droits de la Femme et de l'Enfant
FRD	Fonds Régional de Développement
GAVI	Global Alliance for Vaccination Immunisation
GFATM	Global Fund for AIDS, Tuberculosis and Malaria (Fonds Mondial)
GFEC	Groupe Féminine d'Epargne et de Crédit
GMSG	Groupe Multisectoriel de Suivi Genre
GTZ	Coopération Allemande
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IDEF	Inspection Départementale de l'Enseignement Fondamental

IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IEC	Information Education et Communication
IMF	Institution de Micro-Finance
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IPSR	Intervention Prolongée de Secours et de Redressement
JNV	Journée Nationale de Vaccination
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MAP	Multisectorial AIDS Program (projet de la Banque Mondiale)
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MF	Micro-Finance
MI	Moustiquaires Imprégnées
MILD	Moustiquaires Imprégnées Longue Durée
MSAS	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
MSR	Maternité Sans Risque
MPE	Moyenne et Petite Entreprise
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
NU	Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
OSC	Organisation de la Société Civile
PACA	Projets d'Appui aux Communes de l'Assaba
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANE	Programme d'Action Nationale pour l'Environnement
PAN-LCD	Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification
PCA	Paquet Complémentaire des Activités
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNADH	Plan National d'Action en matière des Droits Humains
PNAPPDH	Plan National d'Action de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur Educatif
PNJ	Politique Nationale de la Jeunesse
PNIME	Programme National Intégré de Micro-Entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
RACR	Rapport Annuel du Coordonnateur Résident
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressources Humaines
RMP	Revue à Mi-Parcours
SECF	Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNMF	Stratégie Nationale de Micro-Finance
SNMPE	Stratégie Nationale de Micro et Petite Entreprise
SNU	Système des Nations Unies
SRAJ	Santé de la Reproduction des Adolescents et Jeunes
SGP	Small Grant Projects
SOU	Soins Obstétricaux d'Urgence
SOUB	Soins Obstétricaux d'Urgence de Base ;
SOUC	Soins Obstétricaux d'Urgence Complets
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SR	Santé de la Reproduction

UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNDG	United Nations Development Group
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VCT	Vivres Contre Travail
VCF	Vivre Contre Formation
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

# Résumé exécutif

## INTRODUCTION

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) constitue le premier programme harmonisé (2003-2008), traduisant la réponse des agences des Nations Unies aux priorités nationales de la Mauritanie, telles que définies par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP, 2001) et fondées sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En 2005, une revue à mi-parcours de l'UNDAF a été conduite au cours de la période du 30 mai (lancement à Nouadhibou) au 10 novembre (atelier final à Kiffa), sous les auspices de la coordination du Système des Nations Unies en Mauritanie et la coordination technique du groupe programme de l'UNDAF. Au terme de ce processus participatif, les ateliers organisés et les travaux continus des groupes thématiques ont abouti à une analyse approfondie des objectifs fixés au départ, des stratégies mises en œuvre, des contraintes et opportunités rencontrées, des résultats atteints et des priorités à retenir pour la phase future. Ainsi, six rapports thématiques ont été produits portant sur quatre axes stratégiques (Gouvernance, Education, Santé et Lutte contre la pauvreté) et deux axes transversaux (Genre et Jeunesse), un document de synthèse élaboré et une matrice de chaînes des résultats conçue, pour servir de cadre d'intervention pour la période 2006-2008.

Le présent document partage une synthèse des principales conclusions et recommandations de la revue en terme de mise à jour de l'analyse de situation, de progrès vers l'atteinte des résultats, de contraintes et opportunités, de mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation, de ressources mobilisées et des réajustements proposés.

## LA MISE A JOUR DE L'ANALYSE DE LA SITUATION

La situation de référence de l'UNDAF qui s'est fondée sur le Bilan Commun de Pays (CCA) réalisé en 2001, n'est plus d'actualité, sa mise à jour est handicapée par le manque de données récentes et fiables et l'absence d'un plan structuré de suivi et d'évaluation de l'UNDAF. Pour mesurer l'évolution du contexte, un accent particulier a été mis sur les indicateurs de processus obtenus à partir des enquêtes récentes, des sources administratives (ministères et agences) et de l'appréciation qualitative.

Le contexte politique et socio-économique est marqué par le changement du 3 août 2005, qui place le pays dans une phase de transition vers l'instauration d'un Etat de Droit. Les perspectives en matière de dialogue politique, de bonne gouvernance et de justice constituent les priorités de la phase actuelle. Ainsi, le contexte actuel est favorable à la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et du Plan National d'Action en matière des Droits de l'Homme (PNADH), à la promotion de la société civile et au renforcement de la politique de décentralisation.

Sur le plan économique, et malgré une croissance élevée (6,9% en 2004), la situation des finances publiques est critique : taux d'inflation élevé (6,4% en 2004), déficit budgétaire, corruption et faible performance de l'économie nationale orientée vers l'exportation (produits miniers et pêche). L'exploitation à partir de 2006 des réserves de pétrole, la rationalisation de la gestion des ressources des secteurs de la pêche et des mines et l'amélioration de la gouvernance économique constituent de bonnes opportunités pour l'économie mauritanienne.

Le contexte social est caractérisé par la précarité des conditions de vie des populations : la mortalité élevée (mortalité maternelle : 747 pour 100.000 naissances vivantes et 123% pour la mortalité infanto-juvénile), l'analphabétisme, le chômage, la précarité de l'habitat, l'accès limité à l'eau potable etc.). Les inégalités en terme de pauvreté sont considérables entre les milieux urbain et rural, entre les wilayas et en matière de genre. La croissance naturelle de la population est rapide (les moins de 18 ans représentent 40% de la population) et les flux migratoires internes et internationaux s'accroissent.

En ce qui concerne les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'écologie, le pays est fortement exposé aux chocs exogènes (sécheresse 2003 et invasion acridienne 2004), la sécurité alimentaire est fragile (la production céréalière couvre environ 40% des besoins) et les risques environnementaux sont importants (pollution, environnement marin, gestion de l'espace urbain etc.). Cette situation se conjugue avec la faible capacité de réponse nationale face aux aléas, l'absence d'action coordonnée en terme de nutrition et la prise en compte limitée de la dimension environnementale.

### **LES PROGRES ET LES RESULTATS CLES OBTENUS A MI-PAROURS**

Les résultats enregistrés en matière de Gouvernance et de Droits de l'Homme portent essentiellement sur le renforcement des capacités des communes et des structures de l'administration centrale et régionale et de la société civile dans les domaines des NTIC, de la planification, de la gestion et du suivi-évaluation. Sur le plan politique, les principaux acquis sont l'élaboration et l'adoption du Programme National de Bonne Gouvernance et de son plan d'action, celle du Plan National d'Action en matière des Droits de l'Homme (PNADH), l'instauration d'un dialogue politique entre les acteurs de la société civile et l'appui à la restructuration de celle-ci ayant conduit à la constitution du Cyberforum de la société civile en août 2005.

En matière de santé, les principales réalisations contribuent à l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services de santé de qualité, à travers la réhabilitation/construction des structures, la fourniture des équipements et consommables, la formation du personnel, la mise en place de normes et l'amélioration du système d'information. Des progrès considérables ont été enregistrés en matière d'appui au programme de vaccination, de lutte contre certaines maladies (dracunculose, schistosomiase et malaria), d'amélioration de la prise en charge de la malnutrition (CREN) et des malades du sida (unité de prise en charge), de plaidoyer et de sensibilisation des populations. Des initiatives pilotes ont été expérimentées positivement, comme le forfait obstétrical et les mutuelles de santé. Sur le plan des politiques, des documents stratégiques ont été élaborés et adoptés et sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit notamment du plan stratégique de la santé de la reproduction (SR), de la stratégie nationale de lutte contre les fistules obstétricales, du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA, de la Politique Nationale de Nutrition et du décret rendant obligatoire l'iodisation du sel destiné à la consommation humaine et animale.

En dépit des multiples interventions menées en faveur de l'amélioration de l'accessibilité géographique et de l'utilisation des services de santé (construction/réhabilitation, motivation et formation du personnel, équipement, etc.) la qualité des prestations de services reste encore très en deçà des attentes des populations (insuffisance du personnel, insuffisance des équipements techniques, système de référence non fonctionnel, faible accessibilité financière des populations), comme en témoigne les indicateurs encore alarmants. Le rapport sur l'état du progrès des OMD en Mauritanie (SNU, 2005) note qu'au rythme actuel, les objectifs relatifs à la santé seront invraisemblablement atteints en 2015.

En ce qui concerne le renforcement de l'éducation et de la formation, au niveau quantitatif, des avancées significatives sont observées, comme illustré par les taux de scolarisation en hausse. En effet, les taux bruts de scolarisation du primaire sont passés de 88,4% en 2001/02 à 95,1% en 2004/05. En ce qui concerne la qualité de l'enseignement, le taux de rétention se situe à 44% en 2005 au niveau du fondamental et le taux de redoublement est passé de 14,7% en 2003 à 10,5% en 2005. Le taux de transition entre la 6<sup>ème</sup> année du fondamental et la première année du secondaire a baissé entre 2004 et 2005, passant de 61,7% à 50,4%. Des résultats encourageants sont enregistrés dans les zones de l'UNDAF qui étaient les moins scolarisées et où la tendance s'est inversée en faveur de la scolarisation des filles (le taux net de scolarisation des filles est passée de 63,3% en 2002/03 à 68,2% en 2004/05 au Gorgol et de 63,2% à 71,2% au Guidimakha pour la même période). Par contre, la quasi-totalité des indicateurs de qualité (taux de redoublement, de rétention, de transition et d'achèvement...) sont en deçà des résultats attendus. Quant à l'enseignement secondaire, l'action du SNU a été canalisée à travers le projet d'appui à la scolarisation des adolescentes dont l'intervention a testé certaines approches portant sur l'adaptation des contenus éducatifs, le renforcement de l'accès à l'information (clubs, filles-relais) et l'amélioration de l'environnement scolaire (latrines, eau etc.), la

sensibilisation des communautés et l'appui financier à travers les activités génératrices de revenus (AGR).

Par ailleurs, des contributions ponctuelles ont permis d'appuyer d'autres sous-secteurs de l'éducation à travers: l'élaboration et l'adoption de la Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance, l'appui à l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et des jeunes (formation et sensibilisation), le renforcement de l'enseignement originel (adéquation des programmes avec l'enseignement formel, cantines scolaires et consommables) et l'appui à la formation professionnelle et supérieure (développement de la recherche et réinsertion des diplômés).

Concernant la lutte contre la pauvreté par la gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources, la mise en œuvre du programme a été dominée par les interventions d'urgence (2003 et 2004) au détriment des actions de développement, ce qui a réduit l'appui à certains volets comme l'élevage, le développement urbain et l'eau. Malgré cela, certains résultats non négligeables sont identifiés. Ainsi, les capacités de ressources en eau sont améliorées dans les zones ciblées par la réhabilitation d'ouvrages et de retenues d'eau, les capacités productives des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire sont renforcées (maraîchage), des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs ont bénéficié de programmes de développement rural touchant plusieurs aspects (formation, crédit, investissements, commercialisation, etc.).

La sécurité alimentaire des groupes vulnérables a été renforcée à travers l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR), faisant suite à l'invasion acridienne de 2004. La situation nutritionnelle des groupes vulnérables s'est améliorée grâce à la mise en place de cantines scolaires et de centres d'alimentation communautaires en faveur des groupes vulnérables (femmes enceintes et allaitantes, enfants en bas âge) et l'existence de 227 CAC bénéficiant à 83.111 enfants et 5.778 femmes et des enfants en situation difficile. Cependant, 44% des ménages en 2005 demeurent en situation d'insécurité alimentaire. En matière de politique sectorielle, il est à noter l'élaboration du Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la désertification et celle du Plan d'Action National pour l'Environnement.

L'analyse des progrès et des résultats enregistrés dans le domaine du genre indique que des avancées remarquables ont été enregistrées en terme de plaidoyer. En effet, l'action de l'UNDAF a permis d'aboutir à la reconnaissance officielle de problématiques qui étaient tabou en Mauritanie (mutilations génitales féminines et violences sexuelles) et a permis d'engager, en partenariat avec le gouvernement et la société civile, des mesures de prise en charge et des campagnes de sensibilisation. L'ancrage de la dimension genre au niveau institutionnel est effectif, à travers le fonctionnement du Groupe Multisectoriel de Suivi Genre (GMSG), l'analyse de situation en matière de genre, l'engagement en matière de suivi des Conventions Internationales et la volonté politique d'intégration du genre dans le CSLP. Sur le plan opérationnel, des progrès sont atteints en terme de renforcement des capacités dans le domaine du genre, de la vulgarisation des droits, de la protection des femmes et filles en situation difficile, de l'accès aux ressources et de l'amélioration de la scolarisation des filles.

Dans le domaine de la jeunesse, une politique nationale a été élaborée et officiellement adoptée en 2004, marquant ainsi le début d'un engagement politique, visant la promotion et l'intégration des jeunes dans le processus de développement. Des actions intéressantes, engagées dans le cadre de la mobilisation sociale, ont contribué à l'épanouissement et à la promotion de la jeunesse : organisations associatives, prise en charge spécifique (santé de la reproduction des jeunes), programmes d'emploi et de réinsertion, campagnes de sensibilisation et mise en place de structures d'écoute et de conseil pour informer les jeunes sur les questions de sexualité précoce, pratiques néfastes, IST/VIH/SIDA, etc.

Les problématiques de l'immigration et des réfugiés n'ont pas bénéficié de l'attention requise lors de l'élaboration de l'UNDAF. Cependant, des acquis ont été obtenus grâce à l'intervention du HCR, dont le plaidoyer a particulièrement abouti à la promulgation par la Mauritanie des conventions internationales de 1951 et de 1969 (OUA) et les mesures prises pour leur application (mise en place d'une unité, formation, études et mise en œuvre d'un programme d'assistance humanitaire).



## **RESSOURCES MOBILISEES**

Le montant total des ressources planifiées pour le premier cycle (2003-2005) de programmation de l'UNDAF (2003-2008) est estimé à 98,91 millions de dollars. Contrairement au risque de faible décaissement identifié lors de l'élaboration du Plan cadre, le montant total mobilisé par les agences du Système des Nations Unies à mi-parcours est supérieur au montant planifié pour l'ensemble du cycle (109,12 millions de dollars). Les montants mobilisés pour l'axe 4 (combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources) atteignent 198% du montant initialement planifié, cette grande différence s'expliquant par une forte mobilisation de fonds pour couvrir les interventions d'urgence (sécheresse et invasion acridienne). Le taux d'exécution est quant à lui très élevé : 97,02 millions de dollars, soit 88,9% du montant mobilisé à mi-parcours, ont été dépensés pour la réalisation des programmes et projets.

## **CONTRAINTES ET OPPORTUNITES**

La mise en œuvre de la première phase du cycle de l'UNDAF a été marquée par des facteurs exogènes : aléas climatiques, fragilité économique et instabilité politique du pays. Les contraintes endogènes sont liées quant à elles à la lourdeur des procédures administratives des agences, à l'inopérationalité de certains mécanismes de coordination (au niveau de la région pilote) et à une absence de communication dont le corollaire est un manque d'appropriation du processus par les autorités nationales.

Les contraintes sectorielles sont principalement liées au dysfonctionnement ou à l'inopérationalité de certains mécanismes gouvernementaux (gouvernance, VIH/SIDA, éducation) et au déficit en ressources humaines (absence d'expertise nationale en matière de jeunesse et de genre, faible motivation du personnel dans le secteur de l'éducation).

La forte capacité de mobilisation de ressources des agences, la décentralisation effective de certains ministères tels que la santé ou l'éducation et l'éligibilité de la Mauritanie à des sources de financement (Fonds Mondial pour la tuberculose et le paludisme par exemple, initiative Fast Track Education pour tous) ont constitué des opportunités pour les secteurs concernés (santé, éducation). De même l'engagement des partenaires (jeunesse, genre) et la coordination satisfaisante des programmes et projets mis en œuvre (genre, jeunesse) ont été des opportunités qui ont contribué à l'atteinte des résultats sectoriels.

La deuxième phase de mise en œuvre de l'UNDAF sera marquée économiquement par l'exploitation imminente des ressources pétrolières et politiquement par la phase de transition démocratique amorcée depuis août 2005.

Enfin la confirmation de l'annulation de la dette du pays constitue également un atout supplémentaire. Par ailleurs, l'adoption de plans nationaux notamment en matière de droits de l'homme, le démarrage de nouveaux projets gouvernementaux (PRECASP gouvernance), la restructuration de certains services (DGCL) et côté SNU, l'élaboration de plans de préparation aux urgences par certaines agences ainsi que le renforcement des mécanismes de coordination dans les situations d'urgence sont autant d'opportunités sectorielles pour la deuxième phase de la mise en œuvre de l'UNDAF.

## **CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE L'UNDAF**

Le cadre institutionnel repose sur des mécanismes de concertation Gouvernement - Nations Unies auxquels sont également associés la société civile et les partenaires au développement. Il s'agit des groupes thématiques reprenant les axes stratégiques de l'UNDAF et plus largement des mécanismes mis en place par le gouvernement pour le suivi du CSLP. La réflexion menée entre le gouvernement et le SNU en matière de coordination inter-sectorielle au niveau central et régional a abouti à la création en 2004 d'une cellule du MAED en Assaba et une autre en 2005 au Brakna - notamment chargées de

la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes et projets, et au niveau central à la création en 2005 de la cellule centrale de planification et de suivi-évaluation de l'UNDAF.

Ce dispositif est complété par des instances inter-agences créées ou renforcées pour faciliter la mise en œuvre et le suivi du plan cadre, il s'agit des groupes programme, suivi-évaluation, infocoms et des opérations.

Ces mécanismes de coordination ont été testés durant la première phase du cycle dans la région pilote (Assaba) retenue par les agences sur des critères de vulnérabilité et de pauvreté. La multiplicité des cadres de concertation et l'absence de fonctionnalité du comité régional de lutte contre la pauvreté ont rendu la coordination de l'ensemble des interventions difficile. Du côté du Système des Nations Unies, il est à noter un déficit de communication institutionnelle avec la cellule régionale du MAED et la non fonctionnalité de la task force chargée de l'opérationnalisation de l'UNDAF en Assaba mise en place par le groupe inter-agences chargé des programmes.

Au niveau national, la communication tant entre les cellules centrales et régionales du MAED, qu'au sein des agences a été déficiente durant la première partie du cycle. Par ailleurs, les mécanismes institués par le gouvernement dans le cadre du CSLP n'ont pas pleinement joué leur rôle, les agences et plus généralement les partenaires au développement ayant été associés partiellement et tardivement aux travaux de ces comités.

Le dispositif de suivi-évaluation repose sur un ensemble d'indicateurs convenus entre les agences et arrêté par le groupe suivi-évaluation. Le rapport annuel du Coordonnateur résident permet par ailleurs, de faire le point de la mise en œuvre de l'UNDAF et le plan annuel de travail proposé dans ce cadre comporte les dispositions à prendre pour la poursuite de sa mise en œuvre. Une base de données (MauritInfo), incluant 48 indicateurs des OMD, a été mise en place au niveau de l'ONS avec l'appui des agences. L'opérationnalisation de cette base souffre de problèmes d'harmonisation des sources, d'actualisation régulière des données et de désagrégation des indicateurs. La diffusion et l'appropriation de la base font également défaut.

### **AJUSTEMENTS PROPOSES**

*Les ajustements généraux* proposés portent sur le renforcement de la coordination entre les agences des Nations Unies dans la mise en œuvre du Plan Cadre ; la formation du personnel des agences du SNU et de leurs homologues de la partie nationale sur la réforme des Nations Unies dans laquelle l'UNDAF s'inscrit ; le renforcement de la programmation conjointe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan annuel opérationnel qui met en exergue la complémentarité entre les agences au niveau des sites d'interventions ; l'adoption de formules plus souples de gestion des programmes conjoints et la révision des axes de l'UNDAF pour prendre en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables dont les immigrés et les réfugiés.

Afin d'améliorer les mécanismes de coordination dans la *région pilote de l'Assaba*, il est proposé d'encourager l'instauration d'un comité technique restreint issu du Comité Régional de Lutte contre la Pauvreté, présidé par le Wali, disposant d'une base légale et regroupant des représentants des services régionaux techniques, des représentants des partenaires au développement et des représentants de la société civile ; d'organiser des rencontres mensuelles entre les chargés de projets des agences du SNU et les membres de la cellule régionale du MAED centrées sur l'examen de la mise en œuvre de l'UNDAF en Assaba tout en donnant un cadre formel à ces rencontres ; d'élaborer le bilan des activités menées à ce jour dans la wilaya et un plan de travail annuel commun, cette dernière activité pouvant se faire par exemple dans le cadre d'un atelier régional de coordination.

*Au niveau central*, il convient d'assurer un meilleur suivi des décisions prises dans le cadre des mécanismes inter-agences ; de renforcer, au sein du groupe programme, l'équipe chargée de l'opérationnalisation de l'UNDAF en Assaba, d'informer le personnel des Nations Unies de sa création et de son rôle et d'engager une réflexion sur une meilleure prise en compte de la dimension régionale.

*En matière de suivi-évaluation*, la priorité doit être accordée à la conception et la mise en œuvre d'un plan intégré de suivi-évaluation de l'UNDAF, la mobilisation de fonds pour son financement et

l'appui à l'opérationnalisation effective de MauritInfo au niveau central et dans les wilayas d'intervention.

**En ce qui concerne la gouvernance et les droits de l'homme**, il convient de continuer le plaidoyer en faveur du PNBG ; de poursuivre l'appui à la modernisation de l'administration ; de renforcer la gouvernance économique à travers l'appui au secteur privé ; de promouvoir les droits de l'homme par la concertation nationale et le dialogue pour la prévention des conflits et l'instauration de la paix, l'appui à la mise en œuvre du plan national d'action pour les droits de l'homme et d'une commission nationale des droits de l'homme, l'assouplissement et la libéralisation des textes législatifs et réglementaires applicables aux procédures de reconnaissance des OSC ; de renforcer les capacités du Gouvernement et de la société civile en matière de conception, de mise en œuvre de stratégies nationales de développement, du contrôle citoyen de l'action publique et contribuer à l'émergence de médias audio-visuels libres ; d'apporter l'appui à l'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance locale ; de fournir un appui au futur parlement et enfin d'appuyer la réforme en cours de la justice et le processus électoral en préparation.

Dans le domaine de **la mortalité maternelle et infanto-juvénile**, il est proposé d'appuyer l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel pour la nutrition qui prenne en compte les spécificités régionales et la préoccupation de tous les acteurs ; de poursuivre le renforcement de la stratégie de prise en charge des urgences obstétricales et néonatales ; de promouvoir les mesures d'hygiène et d'assainissement au sein des communautés ; de réviser le système national d'information sanitaire ; de renforcer les interventions en matière d'accès à l'eau potable ; d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de maintenance des équipements biomédicaux et enfin d'appuyer la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre du plan sectoriel de développement des ressources humaines de la santé.

En matière de **renforcement de l'éducation et de la formation**, il convient d'accroître l'encadrement des structures en charge de la petite enfance en impliquant davantage les ONGs et les communautés ; d'appuyer la mise en œuvre de l'enseignement obligatoire (6 à 14 ans) à travers l'implication des ONGs et des écoles coraniques ; de développer des interventions intégrées en faveur des adolescentes ; d'appuyer la valorisation qualitative du corps enseignant ; d'aider à la révision des programmes d'enseignement ; d'appuyer la généralisation d'une scolarisation de qualité par la mise à disposition gratuite de manuels de base notamment dans les zones rurales ; d'accroître le nombre de bénéficiaires du programme d'alimentation scolaire d'au moins 17.000 élèves par an ; d'aider le Gouvernement à mobiliser des fonds supplémentaires.

Quant à l'axe 4 **combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources**, il a été décidé de revoir l'intitulé et le contenu de l'axe et de hiérarchiser les interventions sur la base de l'avantage comparatif.

La nouvelle formulation de cet axe est la suivante «la pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable».

Par ailleurs, il convient de développer des programmes intégrés, transversaux et ciblés ayant un impact sur la lutte contre la pauvreté et la gestion rationnelle des ressources naturelles ; de renforcer les capacités des structures locales d'encadrement technique ; de contribuer à la mise en place d'un programme «*environnement – communication*» ; de contribuer à l'évaluation économique de l'impact des risques environnementaux ; d'accroître les ressources de l'UNDAF destinées à la gestion durable de l'environnement afin de faciliter l'atteinte des OMD ; d'augmenter les efforts en faveur de la réduction de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle ; d'appuyer les actions de développement du secteur rural ; d'appuyer la gestion durable de l'environnement à travers la mise en œuvre du PANE ; et enfin d'appuyer et de soutenir la création d'un cadre institutionnel transversal adapté à une meilleure gouvernance de l'environnement.

Quant à la dimension **genre**, il a été décidé d'assurer la prise en compte systématique de l'analyse genre dans toutes les stratégies sectorielles, projets et programmes ; de veiller à la définition d'un mécanisme institutionnel assurant la participation effective des communautés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en matière de genre ; de renforcer la promotion et la

vulgarisation du concept genre à tous les niveaux ; de mobiliser des ressources additionnelles pour le genre et de prévoir systématiquement un financement spécifique au niveau des projets de développement ; de poursuivre le renforcement des capacités des personnels sectoriels dans le domaine du genre ; et de réviser les volets des axes de l'UNDAF afin d'intégrer les disparités entre sexes et leur implication en matière de priorités des politiques de développement.

S'agissant du volet *jeunes*, il a été retenu d'appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse ; de mettre en place des bases de données sur les jeunes en complément au processus de révision du système national d'information sanitaire en cours ; de poursuivre le renforcement de la santé de la reproduction des adolescents et jeunes ; d'appuyer l'intégration des activités des jeunes à travers les réseaux d'associations des jeunes locaux et régionaux en vue de former un réseau national ; et d'inscrire des interventions spécifiques relatives à la problématique des jeunes dans les programmes d'intervention couvrant les axes stratégiques principaux de l'UNDAF.

\*\*\*\*\*

## I. INTRODUCTION

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) élaboré sur la base du bilan commun de pays (CCA), constitue le cadre commun à partir duquel sont élaborés les programmes de pays des agences des Nations Unies (2003-2008), en étroite liaison avec le Gouvernement. Fondé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'UNDAF est également ancré dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP). Il constitue le programme cadre de soutien du Système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement que s'est fixée la Mauritanie, notamment en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain durable. Au terme de trois années de mise en œuvre, une revue à mi-parcours (RMP) a été conduite en 2005, dans le but d'approfondir le processus de programmation harmonisée entamé en 2003.

Le contexte de la revue est marqué principalement, au niveau national, par le changement de régime politique, survenu le 03 Août 2005, la révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), après quatre (4) années de mise en œuvre (2001-2004) et, au plan international, par la réaffirmation de l'engagement renouvelé de la communauté internationale à atteindre les OMD.

La revue s'est fixée pour but de procéder à une analyse approfondie des objectifs, des contraintes et opportunités, des stratégies et des résultats atteints au cours de la phase écoulée. Elle devrait permettre ainsi de dégager et de valider les recommandations et ajustements nécessaires pour en renforcer et optimiser la mise en œuvre pour la période 2006-2008. Il s'agit donc d'une occasion pour le gouvernement mauritanien, le Système des Nations-Unies et leurs principaux partenaires d'évaluer l'impact des interventions menées et de les réorienter, le cas échéant, en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Le processus de la revue a été conduit sous les auspices de la coordination du Système des Nations Unies en Mauritanie et la supervision technique du Groupe programme de l'UNDAF, coprésidé par le Directeur du Développement Social, au Ministère des Affaires Economiques et du Développement et le Représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). La revue a été alimentée par les travaux des Groupes thématiques, qui couvrent les quatre axes stratégiques suivants : la promotion de la gouvernance et des droits de l'homme, la lutte contre la mortalité maternelle et infantile-juvénile, le renforcement de l'éducation et de la formation et la lutte contre la pauvreté (environnement, sécurité alimentaire et accès aux ressources). La revue a également bénéficié des travaux des deux groupes transversaux Genre et Jeunesse.

La revue a débuté les 30 et 31 mai 2005 à Nouadhibou, par la tenue de l'atelier de lancement du processus qui a recommandé, entre autres, la prise en compte, au niveau de l'UNDAF, d'une approche programmation basée sur les résultats. En juillet 2005, le personnel impliqué dans l'exercice a suivi une formation sur une telle approche, qui fixe des critères précis de résultat.

Dans le cadre de la revue, il a été décidé de responsabiliser une agence chef de file pour chaque axe retenu : le PNUD pour l'axe 1 « gouvernance et droits de l'homme », l'UNICEF pour l'axe 2 « éducation », l'OMS pour l'axe 3 « santé » et le PNUD et la FAO pour l'axe 4 « lutte contre la pauvreté ». Des consultants nationaux ont été engagés pour l'élaboration de rapports sectoriels, qui ont, ensuite, été discutés et validés par les groupes thématiques. Les résultats des travaux de ces derniers ont fait l'objet d'une restitution le 22 septembre 2005 à Nouakchott, une synthèse ayant été réalisée du 26 au 30 septembre 2005 à Nouadhibou par un groupe de cadres du Gouvernement, du SNU et de consultants nationaux. Les chaînes de résultats annexées au présent rapport ont été, pour l'essentiel, élaborées lors d'un atelier qui s'est déroulé fin octobre, durant lequel les agences ont bénéficié d'un appui du bureau PNUD au Bénin, pays pilote en matière de simplification et d'harmonisation.

Cette revue devrait permettre au Gouvernement et au Système des Nations Unies d'identifier et de valider, d'un commun accord, les ajustements nécessaires en vue de poursuivre et de renforcer l'exécution du programme, durant la période 2006-2008.

## II. LA MISE A JOUR DE L'ANALYSE DE LA SITUATION

L'analyse de situation de l'UNDAF s'est fondée sur le bilan commun de Pays (CCA), réalisé en 2001. La plupart des données qui y figurent portent sur la période 2000 /2001, car elles sont issues en grande partie des opérations de collecte de données menées à cette époque : Recensement de la Population (RGPH 2000), Enquête Démographique et de Santé (EDSM 2000 /2001), Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2000). L'exploitation de ces travaux a permis d'identifier les défis en matière de développement et de fixer les priorités dans le cadre du document de l'UNDAF, adopté en 2002.

En raison du déficit de données récentes, la mise à jour de l'analyse de situation s'est focalisée essentiellement sur les données issues des projections de population, de l'EMIP 2004 et les statistiques administratives. Elle pourra être affinée, ultérieurement, sur la base des résultats de l'EPCV 2004, en cours d'exploitation. Pour mesurer l'évolution du contexte, un accent particulier a été mis sur les indicateurs de processus obtenus à partir des sources administratives et sur l'appréciation qualitative de la situation.

Sur le plan socio-économique, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) s'est nettement améliorée, passant de 2,3% en 2002 à 6,9% en 2004. Dans la même période, l'inflation a sensiblement augmenté passant de 4% à 6,4%. L'accroissement de la population (taux d'accroissement annuel) reste très élevé, avec un taux, selon les projections de l'ONS, de 2,4%, en 2005. Par ailleurs, le phénomène de la sédentarisation accélérée s'est poursuivi, avec un taux d'urbanisation qui est passé de 38% en 2000 à 47% en 2005 (+ 9%). La production céréalière, quant à elle, ne couvre en moyenne que 40% des besoins du pays.

Le déséquilibre entre la croissance économique et l'évolution démographique, l'accès inéquitable à la richesse et la répartition inégale de la population, sont autant de facteurs qui contribuent largement à la forte prévalence de la pauvreté (46% en 2000). Une tendance vers l'accentuation des inégalités est démontrée par l'évolution de l'indice de GINI, lequel passe de 0,346 en 2000 à 0,408 en 2002 (ONS, Profil de Pauvreté de Nouakchott, 2005).

A cela s'ajoutent les perspectives de flux migratoires internationaux, conséquence de l'exploitation pétrolière et des nouvelles routes (Nouakchott-Nouadhibou et Aïoun-Nioro). Ainsi, les inégalités en matière de développement pourraient être appelées à se creuser davantage, en termes de déséquilibre entre milieux urbain et rural, entre les différents wilayas et en matière de genre.

Sur le plan politique, le pays, au sortir d'une expérience démocratique pluraliste controversée, s'est engagé, à la suite du changement du 3 août 2005, dans une phase de transition, qui annonce des mutations profondes, visant l'instauration d'un véritable Etat de Droit.

Sur le plan écologique et en plus de la fragilité de l'écosystème, les risques liés à l'environnement pourraient être accentués par l'exploitation, à partir de 2006, des ressources pétrolières. Cette perspective ajouterait de nouveaux défis à ceux qui se posaient déjà au pays : désertification, gestion de l'espace urbain, déficit pluviométrique, péril acridien et détérioration de l'environnement marin.

La mise en œuvre de l'UNDAF ayant débuté en 2003, le besoin en informations récentes et fiables s'est avéré crucial pour la revue à mi-parcours, afin d'actualiser la situation de référence et mieux se situer par rapport à l'état de réalisation des OMD. A ce titre, l'évolution du contexte a été mesurée par rapport aux différents axes de l'UNDAF.

En matière de gouvernance, l'environnement a été marqué par l'élection de 11 députés d'opposition, suite aux législatives de 2001, faisant passer le nombre de partis politiques représentés au parlement de 4 à 8. Ceci a permis de consolider la démocratie, par l'introduction du débat contradictoire au niveau de la représentation parlementaire. Le nombre de partis reconnus (une trentaine, à ce jour) a connu une

évolution en dents de scie, avec la dissolution de plusieurs partis d'opposition (UFD-Ere nouvelle, en 2000 et Action pour le Changement, en 2002, non-reconnaissance du Parti de la convergence démocratique, en 2004) et la reconnaissance d'autres (PMDE, en 2003 et Sawab, en 2004).

Sur le plan des droits de l'homme, l'adoption du Plan National d'Action de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNAPPDH), la reconnaissance de certaines associations de défense des droits humains, auparavant interdites et l'amnistie politique générale, constituent autant d'évolutions positives.

La gouvernance devrait constituer une priorité pour la phase à venir de l'UNDAF, avec la continuation de la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et le renforcement du rôle des partis politiques et de la société civile, en l'absence de Parlement, durant la phase de transition. La mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la préparation du référendum portant révision de la Constitution et des échéances électorales (municipales, sénatoriales, législatives et présidentielles) seront les moments forts de la future étape.

Le contexte est également caractérisé par l'émergence et la participation d'une société civile active, constituée en collectifs (Cyberforum, réseau informel des ONG ayant le statut consultatif auprès de l'ECOSOC, réseaux de journalistes...) Mis en place depuis 2002, le Cyberforum de la société civile, principale structure fédératrice des OSC, a vu ses organes de gestion renouvelés en août 2005. Il regroupe 419 ONGs reconnues sur les 800 environ et quelques-uns des titres paraissant régulièrement sur les 535 journaux autorisés. Ces organisations sont appelées à jouer un rôle prépondérant dans le cadre de la phase de transition.

Sur le plan de la santé, l'évolution des indicateurs, particulièrement ceux de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, est encore très lente et il serait difficile de s'attendre à des changements significatifs sur une période de 3 ans. En effet, l'EMIP a confirmé les niveaux élevés, déjà signalés par l'EDSM : 78 pour mille pour la mortalité infantile et 123 pour mille pour la mortalité infanto juvénile. Concernant la mortalité maternelle, le niveau actuel avoisine toujours celui estimé par l'EDSM (747 pour 100.000 naissances vivantes). A titre indicatif, la proportion des accouchements assistés par un personnel médical qualifié (57% selon l'EDSM) ne s'est pas améliorée, selon les statistiques du SNIS, passant de 42,9% à 44,8%, respectivement en 2003 et 2004. La différence s'expliquerait à la fois par le manque de prise en compte par le SNIS des accouchements dans les structures privées et la non exhaustivité du recouvrement des rapports.

Aussi, les consultations prénatales (CPN), estimées selon l'EDSM à 56% des femmes (2 visites ou plus), sont passées à 62,44% et 66,34%, entre 2003 et 2004 (selon le SNIS), ce qui montre une amélioration de la situation au cours de cette période. Le nombre moyen de CPN par femme était de 2,14 par femme en 2003 et de 2,15 en 2004. Le taux de césariennes reste faible, soit respectivement 1,49% et 0,89% des accouchements assistés en 2003 et 2004 (source : SNIS).

En terme de maîtrise de la fécondité, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), qui était de 4,7 enfants par femme (EDSM 2001), est passé à 4,6 selon l'EMIP 2004. Cette légère réduction serait due au recul de l'âge au premier mariage et non à l'utilisation de la contraception, dont la prévalence est encore très faible : 5% seulement des femmes mariées utilisent une méthode moderne (EDSM).

La couverture vaccinale en DTC3 chez les enfants de 0-11 mois, qui a atteint son pic en 2002 (83%), année où une campagne spéciale a été menée, s'est stabilisée autour de 70% (71 et 70%, respectivement en 2003 et en 2004). Les données sur la prévalence du VIH/ SIDA parmi la population ne sont toujours pas disponibles. La prévalence du HIV/SIDA chez les femmes enceintes en 2001 était de 0,59%, mais les données parcellaires, notamment chez les donneurs de sang, montrent une tendance à l'augmentation.

Le système de prestations sanitaires est, dans l'ensemble, jugé déficient, comme en témoigne le taux d'utilisation des services publics de santé : 41% en 2002, 45,3% en 2003 et 43,9% en 2004, selon le

SNIS. Le rapport sur l'état d'avancement des OMD en Mauritanie (SNU, 2005) note que les objectifs relatifs à la santé ne pourront, vraisemblablement, pas être atteints en 2015.

En ce qui concerne le renforcement de l'éducation et de la formation, la mise en œuvre de l'UNDAF est concomitante avec celle du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE). Au niveau quantitatif, des résultats considérables ont été enregistrés, comme en témoigne l'évolution des taux de scolarisation. Ainsi, les taux bruts de scolarisation du primaire sont passés de 88,4% en 2001/02 à 95,1% en 2004/05. La même tendance est observée pour les taux nets, passés de 65,7 à 73,6% en 2004/05. Le taux net, qui mesure l'intensité de la scolarisation, montre que plus de 26%, soit 123,150 enfants de la tranche 6-11 ans, ne sont pas encore scolarisés.

Le taux de rétention, qui se situe à 44% en 2005, au niveau du fondamental, s'est détérioré par rapport à 2003, où il était de 47,3%. Le taux de redoublement, bien qu'en baisse, demeure cependant élevé ; il est passé de 14,7% en 2003 à 10,5% en 2005. Le taux de transition entre la 6ème année du fondamental et la 1<sup>ère</sup> année du secondaire a baissé entre 2004 et 2005, passant de 61,7% à 50,4%.

Par ailleurs, l'analyse fait ressortir que des progrès importants ont été enregistrés, en termes de scolarisation des filles : au Gorgol, le taux net au primaire pour les filles est passé de 63,3 à 68,2% entre 2003 et 2005 et, au Guidimakha, le même taux est passé de 63,2 à 71,2% au cours de la même période. Il convient de noter, que malgré ces résultats encourageants, les taux de scolarisation au niveau de ces zones d'intervention restent encore en-deçà de la moyenne nationale, surtout pour les filles, (75,7%), ce qui constitue un défi pour l'UNDAF.

Toutefois, au vu de l'évolution constatée, le rapport sur l'état d'avancement des OMD en Mauritanie (SNU, 2005) note que les objectifs relatifs à l'Education seront vraisemblablement atteints en 2015.

En matière de lutte contre la pauvreté par la gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources, si l'UNDAF met l'accent sur les secteurs de l'élevage et de l'agriculture, le contexte actuel laisse supposer que les dimensions environnementales et d'accès aux ressources naturelles (eau, par exemple), constitueront des priorités pour la phase future. Dans ce cadre, la Mauritanie a finalisé un Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD) et un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

La situation agro-alimentaire indique que la sécurité alimentaire du pays est fragile et que les efforts de lutte contre la malnutrition et de réduction de la faim ne sont pas structurés (la Politique Nationale de Nutrition est en cours d'adoption). La faible capacité de réponse nationale face aux aléas (la crise alimentaire de 2003 et l'invasion acridienne de 2004) souligne la nécessité de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des crises. La dimension urgence doit être mise en exergue dans la programmation, en s'appuyant sur le groupe Urgences (DMT), qui dispose d'une grande expérience dans le domaine et est opérationnel depuis 2004.

La validation de la Stratégie Nationale de Micro-Finance (SNMF) et de la Stratégie Nationale de Micro et Petite Entreprise (SNMPE) en juillet 2003 et leur adoption officielle en novembre de la même année constituent un progrès réel dans la promotion de l'accès des pauvres aux ressources financières et productives et le renforcement de leurs capacités. En effet, ces 2 stratégies constituent une base pour renforcer les actions dans le domaine de l'accès des populations pauvres aux micro-financements et de la promotion des activités génératrices de revenus, des micro et petites entreprises et de création d'emplois. En outre, les actions de renforcement des capacités, aussi bien des bénéficiaires que des structures et gestionnaires des Institutions de Micro-Finance (IMF), la formation des populations à la démarche «Développement Humain Durable (DHD)» et la promotion de l'utilisation des ressources locales suivant une démarche HIMO, ont contribué à mieux soutenir l'accès des pauvres aux ressources.

La mise en œuvre du PNIME (Programme National Intégré de Micro-Entreprises), dont la phase pilote est prévue en Assaba en tant que moyen d'opérationnalisation de ces deux stratégies reste un défi important à relever au cours des prochaines années.



Le rapport sur l'état d'avancement des OMD en Mauritanie note que les objectifs en matière de lutte contre la faim, de réduction de la malnutrition, et d'amélioration de l'environnement, seront vraisemblablement atteints dans les délais.

### Thèmes transversaux

Le contexte en matière de genre se caractérise par une faible participation des femmes à la prise de décision : elles représentaient 3,5% des anciens parlementaires, trois (3) femmes, en moyenne, sont membres du Gouvernement, une seule est maire et une seule dirigeante d'un parti politique.

Malgré le dynamisme des femmes dans le secteur informel, leur accès aux ressources et à l'emploi rémunéré est limité, ce qui s'explique, en partie, par l'analphabétisme élevé (plus de 60%), le manque de qualification, mais aussi par les pesanteurs socioculturelles, parfois défavorables au travail des femmes.

Le statut socio-juridique de la femme mauritanienne est encore fragile : prévalence de l'excision (71%), du gavage (22%), du mariage précoce (l'âge médian au premier mariage est de 21 ans : la moitié des femmes se marient avant l'âge de 17 ans), la forte prévalence du divorce (31% des premiers mariages), celle des violences sexuelles (plus de 300 cas de viols déclarés dans le quartier périphérique d'El Mina (Nouakchott), entre 2002 et 2004, selon l'ONG AMSME) et le faible niveau de prise de conscience (deux femmes sur trois ne connaissant pas un moyen pour la prévention du sida). Les défis en la matière sont la prise en compte de la dimension genre au niveau des politiques, le renforcement de la participation de la femme à la prise de décision, la protection sociale et juridique des femmes, la promotion des droits et de l'accès égalitaire aux services sociaux de base.

Compte tenu de son profil démographique, la population mauritanienne est caractérisée par sa jeunesse (plus de 40% sont âgés de moins de 18 ans). En matière de droits, la moitié des enfants (53%) n'est pas inscrits à l'état civil, un quart (26%) des enfants âgés de 6-11 ans n'est pas scolarisé, la majorité n'a pas accès à des services spécifiques de santé, et la plupart ne bénéficie pas d'espaces culturels et de loisirs et est exposé aux risques du VIH/ Sida, de la délinquance, de l'analphabétisme et du travail précoce.

Dans ce contexte, l'UNDAF a retenu la Jeunesse comme l'un des axes prioritaires de son intervention. Son action s'orientera vers l'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse, adoptée en 2004, la lutte contre le VIH/ Sida en milieu jeune, le développement des politiques des Sports et de la Culture et l'engagement des mouvements associatifs des jeunes.

## **III. LES PROGRES ET LES RESULTATS CLES OBTENUS A MI-PARCOURS.**

### **3.1. Promotion de la gouvernance et des droits de l'homme :**

**3.1.1. L'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale** a enregistré des progrès notables dans le domaine du renforcement des capacités des communes en matière de mobilisation des ressources et de développement local, par l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) et le renforcement des structures d'appui à la décentralisation au Brakna ; le lancement des processus d'élaboration des PDC et de la mise en place de Fonds de Développement Local (FDL) en Assaba ; la mise en oeuvre du programme de développement intégré des régions du Tagant, de l'Adrar et du Tiris-Zemmour et l'opérationnalisation des Cybercommunes d'Aioun, de Kiffa et Kaédi. A ce niveau le PNUD/FENU et l'UNICEF ont joué un rôle prépondérant, sans oublier les autres partenaires, tels que la Coopération française, italienne, allemande et le FIDA.

La réalisation partielle de ce résultat s'explique par le fait que le processus d'élaboration des PDC en est encore à ses débuts, que l'appui aux services déconcentrés de l'Etat n'a pas été effectif et que des carences liées à la coordination et au développement des synergies entre les différents intervenants ont été constatées.

La réalisation d'autres actions non prévues au départ par l'UNDAF devrait influencer positivement sur la confirmation de ces progrès dans la prochaine phase, à savoir : le renforcement des capacités de la DGCL par sa restructuration, l'opérationnalisation de son site Web et du Portail des communes (PNUD/GTZ), mais aussi la réforme de la fiscalité locale et l'élaboration du guide du maire.

**3.1.2. En ce qui concerne l'amélioration des performances de l'administration publique,** deux résultats prévus ont été atteints. D'une part, les capacités institutionnelles de plusieurs structures administratives ont été renforcées par l'utilisation des NTIC, notamment à travers la mise en place de bases de données et l'opérationnalisation du Plan directeur informatique de certains départements ministériels. D'autre part, les capacités de l'administration ont été renforcées par la formation des cadres de l'administration (centrale et déconcentrée) et de la société civile en matière de planification, de suivi/évaluation et de gestion de l'information. A titre d'exemple, la formation des cadres de l'ONS a facilité l'analyse, la diffusion et l'utilisation pour la planification des données du recensement général sur la population de l'an 2000, de l'EDSM et de l'état civil. Les agences qui y ont contribué de manière significative sont l'UNFPA, l'UNICEF et le PNUD.

Enfin, la réalisation d'activités additionnelles a permis l'amélioration de la gestion des RH par la mise à jour des textes réglementaires d'application du statut général de la fonction publique et le lancement du processus de mise en place d'un fichier unique de référence pour la gestion intégrée des fichiers de la fonction publique (gestion administrative) et ceux de la solde (paie) (PNUD).

Cependant, on peut noter à ce sujet, que le caractère ambitieux de l'UNDAF montre que ce volet a été surchargé d'activités disparates, sans lien logique entre elles, ce qui rend nécessaire le recentrage des activités dans ce domaine.

**3.1.3. Le renforcement de la capacité d'identification et de mise en oeuvre des politiques de développement** a, lui aussi, enregistré d'importants résultats, dont le principal est l'adoption politique du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) par le Gouvernement. Le renforcement des capacités de l'administration et de l'ONS dans différents domaines, la définition des cadres méthodologique et institutionnel de l'Evaluation des Politiques Publiques (EPP), l'appui à l'élaboration de plusieurs politiques publiques sectorielles, l'harmonisation des indicateurs de suivi du CSLP et l'intégration des questions de population au niveau du CSLP, sont des acquis importants de l'UNDAF, grâce aux efforts conjugués du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNFPA.

Cependant, il importe de souligner ici les carences liées aux retards accusés dans la mise en oeuvre effective du PNBG et la difficulté de développer des synergies entre les différents intervenants dans le domaine de la gouvernance.

**3.1.4. Le renforcement démocratique :** Bien que les appuis du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNFPA et de la GTZ aient porté sur des volets importants, tels que la restructuration et le fonctionnement des services, la formation des parlementaires, notamment à l'élaboration des lois et au contrôle budgétaire, l'appui aux commissions et aux groupes parlementaires, les résultats sont mitigés. D'une part, l'appui apporté par les partenaires ne permet pas de combler les immenses besoins de l'institution parlementaire en termes de moyens humains, financiers et techniques ; d'autre part, la spécificité de cette institution et le contexte politique de la période écoulée ne favorisaient pas la mise en oeuvre des réformes nécessaires.

**3.1.5. Le renforcement de la société civile :** Dans ce domaine, trois résultats significatifs ont été atteints. Sur le plan de la participation des OSC à la conception et à la mise en oeuvre des politiques de développement, on peut noter l'élaboration participative avec les ONG et le démarrage attendu d'un projet intégré de lutte contre la pauvreté au profit des quartiers déshérités de Dar Naim, à Nouakchott. Dans le souci d'une meilleure structuration de la société civile, l'appui technique et l'élection récente des organes de gestion du Cyberforum, ont permis de rendre effective son autonomisation. Cette évolution lui permettra de jouer son rôle de cadre fédérateur et d'interlocuteur des partenaires au développement. Enfin, la constitution de trois réseaux de journalistes est de nature à appuyer le plaidoyer des NU pour l'appropriation nationale des OMD et l'instauration d'une bonne gouvernance. Malgré un contexte peu favorable à l'émergence d'une société civile performante, l'engagement auprès du PNUD des autres agences du SNU a constitué un facteur déterminant dans l'atteinte de ces résultats.

### **3.1.6. Protection des droits de l'homme, promotion de la paix et prévention des conflits**

En dépit d'un contexte politique peu favorable, des progrès sensibles ont été enregistrés en la matière. L'élaboration et la validation politique par le Gouvernement du Plan National d'Action en matière des Droits Humains (PNAPDH) et la reconnaissance récente d'ONG de défense des droits de l'homme, jusqu'alors interdites, ont constitué une évolution positive et créé une nouvelle dynamique favorable à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Celle-ci pourrait aboutir à la création d'une Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Du reste, les efforts des agences du SNU (PNUD/UNICEF/UNFPA/HCR), orientés vers la ratification et la vulgarisation de conventions internationales des droits de l'homme, l'adoption de réformes, la sensibilisation et la formation des acteurs (magistrats, forces de l'ordre, ONG), y ont fortement contribué.

Pour ce qui est de la promotion de la paix et la prévention des conflits, la tenue, au mois d'avril 2005 à Nouakchott, du « Forum sur les valeurs démocratiques et la citoyenneté » a démontré que les efforts menés par le SNU, sous l'égide du PNUD, à travers le « projet du renforcement du dialogue avec la société civile pour l'atteinte des OMD », ont abouti aux résultats escomptés.

### **3.2. Réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvenile**

**3.2.1. Les services sociaux essentiels** : l'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'utilisation des services de santé de qualité a été renforcée à travers la construction et la réhabilitation des structures sanitaires (BM) et le développement des compétences du personnel. L'adoption du Paquet Complémentaire d'Activité (PCA) pour les hôpitaux et la révision du PMA (Paquet Minimum d'Activités) à contribué à l'amélioration de la qualité des soins et de l'utilisation des services de santé (OMS, FNUAP, UNICEF). Dans le cadre de la maternité à moindre risque (MSR), plusieurs interventions ont été conduites, notamment la fourniture d'équipements et de médicaments, l'adoption d'une stratégie nationale de prise en charge des fistules obstétricales et la formation des différentes catégories de personnels sur les soins obstétricaux d'urgence (UNICEF, FNUAP, OMS).

De même, les appuis institutionnels pour la validation du plan stratégique de la Santé de la Reproduction (SR) 2003-2007 et la révision de la politique nationale de la SR ont permis d'accélérer le processus de mise en œuvre des activités spécifiques aux soins obstétricaux d'urgence de base (SOUB) et aux soins obstétricaux d'urgence complets (SOUC) au niveau périphérique (Gorgol, Brakna) (OMS, FNUAP, UNICEF).

L'extension du forfait obstétrical, l'application des audits des décès maternels et les résultats des recherches menées sur la SR ont constitué un tournant décisif dans l'amélioration de la prise en charge et du suivi des femmes enceintes (OMS, UNICEF, FNUAP, CF).

En complémentarité aux actions sanitaires menées dans ce cadre, des interventions pilotes à base communautaire pour la lutte contre la mortalité maternelle ont été développées par la mise en place de caisses villageoises/micro-assurances destinées à la prise en charge des évacuations sanitaires d'urgence (OMS). Un effort particulier de sensibilisation a été mené par l'organisation des journées nationales et régionales sur la MSR et l'appui aux activités d'associations professionnelles (OMS, UNICEF, FNUAP).

En matière de lutte contre la maladie, les interventions menées ont permis de contribuer à l'éradication de la dracunculose (3 cas en 2004 et zéro cas en 2005) (OMS, UNICEF), au contrôle de la schistosomiase en milieu scolaire (OMS, PAM), de la tuberculose et du paludisme (OMS, UNICEF, PNUD). Les agences du SNU ont aussi appuyé le renforcement des compétences du personnel de santé et des ONG, la fourniture d'équipements et de médicaments et consommables en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge des cas et l'application de mesures préventives.

Malgré la commande de quantités importantes de moustiquaires imprégnées longue durée (MILD) et les campagnes d'imprégnation organisées tous les ans, la couverture MI reste encore faible (33% en 2004) (OMS, UNICEF, PNUD).

En outre, l'appui technique des Agences du SNU s'est traduit par l'aide à la mobilisation des ressources dans le cadre des soumissions de la Mauritanie aux fonds GAVI (plan de viabilité financière, introduction du vaccin de l'hépatite B) et le suivi du financement GFATM (UNICEF, FNUAP, PNUD, OMS). L'engagement des agences du SNU en faveur de la vaccination (JNV, vaccins, chaîne de froid) a permis de stabiliser en 2004 la couverture vaccinale en DTC3 chez les

enfants de 0-11 mois à 83%. Le renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies transmissibles et de la gestion des données SNIS ont contribué à l'amélioration de la disponibilité des données sanitaires (OMS, FNUAP).

En dépit des multiples interventions menées en faveur de l'amélioration de l'accessibilité géographique des services de santé sociaux, la qualité des prestations de services reste encore très en-deçà des attentes des populations (insuffisance du personnel, insuffisance des équipements techniques, système de référence non fonctionnel, faible accessibilité financière). Enfin, les taux de CPN et d'accouchements assistés sont restés faibles, avec une grande disparité régionale au détriment des Wilayas rurales.

**3.2.2.** Dans le cadre de la *lutte contre les pratiques néfastes*, un programme intégré contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) a été mis en place, des organisations à assise communautaires et des ONG formées et impliquées dans la sensibilisation. Des campagnes de lutte ont été lancées au niveau des régions de Nouakchott, Gorgol, Assaba et Guidimakha. (FNUAP, UNICEF, OMS, PNUD).

*Dans le domaine de la lutte contre les grossesses et mariages précoces*, des clubs d'Education en Matière de Population (EMP) ont été créés et dotés de matériel informatique et audiovisuel. Un guide de compétences de vie commune (*life skills*) au profit des élèves et un argumentaire religieux à l'usage des imams et oulémas pour les questions de population ont été élaborés (FNUAP). Une équipe de journalistes des radios rurales a été formée sur le code du statut personnel (CSP) et la Convention pour l'Elimination des Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF).

**3.2.3** Pour la *maîtrise de la fécondité*, le taux a faiblement régressé passant de 4,7% en 2000 à 4,6% en 2004. Cette réduction serait due au retard de l'âge du premier mariage et aux conditions de vie des ménages, fortement marquées par la précarité. Une étude réalisée en 2004 montre une faible qualité de gestion et d'utilisation des contraceptifs.

**3.2.4.** *Dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA*, un cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA (2003-2007) a été adopté et 14 plans sectoriels élaborés en 2005. Une politique nationale de prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA et un document sur la petite enfance et le VIH/SIDA ont été validés. Un projet de document de politique nationale de la PTME a été élaboré en 2005 et sera incessamment validé.

La prise en charge des cas de VIH/SIDA a été renforcée à travers : i) la mise en place de deux centres de dépistage anonyme à Nouakchott et à Kiffa, ii) l'élaboration de protocoles de prise en charge médicale des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH), iii) et la création d'une unité de prise en charge au niveau du CHN.

Des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur le SIDA ont été réalisées auprès des décideurs politiques et leaders religieux.

Les compétences du personnel impliqué dans la lutte contre le VIH/SIDA ont été renforcées et 112 filles relais ont été formées dans le domaine. Dans le domaine de la promotion de la transfusion sanguine des formations du personnel sur l'assurance qualité ont été réalisées.

Malgré une prévalence du HIV/SIDA inférieure à 1%, une tendance à l'augmentation est constatée, notamment chez les donneurs de sang. Cette situation serait due à une insuffisance de la sensibilisation des populations, malgré une implication active de toutes les agences du SNU dans la lutte contre le VIH/SIDA.

**3.2.5.** Dans le domaine de *l'accès à l'eau potable*, à l'exception de l'action menée dans le cadre du contrôle de la qualité de l'eau (laboratoires de contrôle de la qualité de l'eau potable dans 5 hôpitaux régionaux), ce volet n'a pas été suffisamment appuyé par les agences du SNU.

**3.2.6.** Les réalisations dans le domaine de *l'assainissement* sont limitées et concernent des activités financées essentiellement grâce à un appui de la BM et, dans une moindre mesure, de la CF. Il s'agit de :

- L'élaboration, en cours, d'une stratégie nationale d'assainissement en milieu rural semi urbain et urbain ;

- L'élaboration d'une stratégie de gestion des déchets solides et la création d'un centre technique d'enfouissement des déchets à Nouakchott ;
- La mise en œuvre d'un programme dans la Moughataa d'El Mina, dans le cadre du Plan de Développement Urbain et d'un projet de gestion des ordures à Kiffa ;
- L'élaboration d'un code d'hygiène, en collaboration avec le MSAS, l'OMS et l'ex CNH ;
- La mise en place d'une expérience de gestion des déchets biomédicaux selon les normes au niveau de l'hôpital Chekh Zayed, grâce à l'appui de l'OMS.

**3.2.7.** Les aspects se rapportant à *la nutrition du couple mère-enfant* ont bénéficié de l'appui des agences du SNU. Un décret rendant obligatoire l'iodation du sel destiné à la consommation humaine et animale a été adopté, trois unités d'iodation ont été fournies et le personnel formé à leur utilisation. Enfin, les besoins en iodate de potassium pour les 3 années ont été disponibilisés (UNICEF).

La prise en charge des cas de malnutrition sévère s'est faite à travers la mise en place de CREN (UNICEF, PAM, MSF), l'ouverture d'une unité de prise en charge thérapeutique de la MPE au niveau des quatre hôpitaux de région (UNICEF) et de centres d'alimentation communautaire (CAC) pour les enfants et femmes enceintes malnutris (PAM, UNICEF). En outre, du matériel anthropométrique nécessaire au dépistage et au suivi de la croissance des enfants de 0 à 5 ans a été fourni aux structures de santé.

Dans le contexte de l'urgence, les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et mères allaitantes déplacés de la ville de Rosso suite aux inondations de 2005, ainsi que les malades du choléra et leurs familles dans les centres de Nouakchott et de Timbedra ont été pris en charge (PAM, UNICEF).

### **3.3. Renforcement de l'éducation et de la formation**

#### ***3.3.1. Renforcement de l'éducation préscolaire et primaire***

##### **Education préscolaire :**

L'enseignement préscolaire a connu une évolution positive, grâce à la vulgarisation de l'approche intégrée du jeune enfant, introduite avec l'appui de l'UNICEF. Un document de « Politique Nationale de Développement de la Petite Enfance » a été élaboré à cet effet et adopté récemment par le Gouvernement. Un Centre National de Formation de la Petite Enfance (CNFPE) a été créé et équipé pour assurer la formation des personnels des réseaux et centres d'accueil communautaires à l'encadrement de la Petite Enfance (UNICEF). Cependant les faibles capacités institutionnelles constituent la contrainte principale à la mise en œuvre de cette politique.

##### **Education primaire :**

238 écoles sur 500 environ (soit un taux de couverture de 47,6%) pratiquent l'approche « **Ecoles Communautaires, Propres, Saines et Vertes** » (ECPSV). Il s'agit d'une approche communautaire initiée par l'UNICEF pour renforcer la scolarisation des filles.

- **L'appui à l'environnement scolaire** s'est traduit par la mise en place d'un paquet d'activités<sup>1</sup> visant à améliorer le cadre et les conditions d'apprentissage, en partenariat avec la communauté. 875 intervenants et bénéficiaires ont été formés et/ou équipés sur le processus de mise en œuvre pour s'approprier une telle approche. 41.833 élèves des 238 ECPSV, dont 21.292 filles, ont bénéficié directement des activités du programme (UNICEF). 45 jardins scolaires ont été mis en place (PAM, World Vision, Corps de la Paix, FAO) ;
- **La promotion de la participation communautaire** a été réalisée grâce à la dotation des ECPSV en AGR et à la formation des membres des Comités de Gestion de l'Éducation (CGE). Une dynamique participative fédérant les communautés autour de l'école et renforçant leur

<sup>1</sup> **Paquet d'activités des ECPSV** : AGR, coopératives scolaires, kits scolaires (trousses de géométrie, bics, crayons, taille-crayons, gommes, crayons de couleur et cahiers offerts à chaque élève) eau et assainissement (latrines séparées F/G, moyens d'approvisionnement en eau potable...), grillage de clôture, équipements de sports, comités de gestion de l'éducation, associations d'élèves, clubs hygiène, santé et environnement, énergie solaire en milieu scolaire...

implication dans sa gestion s'est développée. Des changements positifs de perception des parents sur l'importance de l'éducation des filles ont été observés (UNICEF) ;

- **La santé scolaire** a fait l'objet d'une étude de faisabilité, mais sa mise en œuvre n'a pas encore vu le jour. Cependant, la composante « eau et assainissement », incluse dans le paquet d'activité des ECPSV, vulgarise d'ores et déjà des thèmes portant sur l'hygiène et la santé (UNICEF). Par ailleurs, 41.508 élèves, dont 19.575 filles au Gorgol et au Guidimakha, ont été déparasités contre les helminthiases et les schistosomiasés et une enquête de prévalence a été effectuée dans ces deux wilayas par le centre national d'hygiène (PAM, OMS) ;
- **Le suivi statistique de proximité** est réalisé à travers une formation dispensée aux directeurs et présidents des CGE des ECPSV. Il met l'accent sur les méthodes de collecte de données et de calcul des indicateurs de base de l'éducation. Par contre, le transfert à l'échelle, à travers la mise en place d'une carte scolaire dans le cadre du PNDSE, se fait encore attendre (UNICEF) ;
- **L'amélioration de la pertinence des contenus et de l'évaluation des apprentissages** est dans une phase de négociations entre l'UNESCO d'une part et le Gouvernement et l'UNICEF d'autre part ;
- **L'encadrement de proximité du personnel enseignant** par les DREN et les IDEN s'est renforcé, grâce aux moyens de supervision mis à disposition au titre du PNDSE. L'UNICEF a appuyé la motivation de 17 enseignantes pour leurs bons résultats au cours de l'année scolaire 2004/05. 70 DREN, IDEF et IDEN ont été formées sur la justification de l'alimentation scolaire dans l'éducation, les outils de mesure d'impact de la nutrition sur les variables éducatives (accès, assiduité, abandon, rétention, etc), la gestion et le contrôle des denrées, ainsi que sur l'hygiène. Une formation a été dispensée à 650 enseignants et parents d'élèves sur la gestion des cantines scolaires et les indicateurs de l'éducation (PAM) ;
- **L'établissement des cantines dans le cycle primaire** : 1.136 écoles vulnérables à l'insécurité alimentaire bénéficient de cantines scolaires. Deux repas par jour sont offerts à 111.180 élèves. Toutes les écoles ciblées sont équipées en articles non alimentaires nécessaires au fonctionnement des cantines. Ceci a permis d'améliorer les taux de fréquentation scolaire dans les écoles ciblées (PAM) ;
- Le plaidoyer fait auprès des pouvoirs publics a contribué à créer les conditions permettant de faciliter l'accès à l'enseignement **aux enfants victimes de handicaps**. Une stratégie est en cours d'élaboration entre la Direction des Affaires Sociales, la Direction de l'Enseignement Fondamental et l'UNICEF.

Les réalisations ci-dessus énumérées ont contribué à renforcer les indicateurs de scolarisation, principalement chez les filles. Les progrès réalisés sont visibles dans les zones UNDAF, qui étaient les moins scolarisées. En matière de réduction des disparités de genre, la tendance s'est inversée en faveur des filles. Par contre, la quasi-totalité des indicateurs de qualité (taux de redoublement, de rétention, de transition, d'achèvement...) sont en-deçà des résultats attendus.

### **3.3.2. Renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle :**

- **L'alphabétisation fonctionnelle des jeunes et des femmes** : 18 gestionnaires de mutuelles de santé et 725 responsables des Nissa Banques ont été formés. 300 dirigeants d'associations de jeunes, opérant dans les zones UNDAF ont été formés en organisation de la vie associative et en gestion coopérative. Ces formations étaient couplées avec des activités de sensibilisation sur les questions « émergentes », telles que le VIH/SIDA, la drogue, les MGF. 5.000 cassettes audio, tirées de « Savoir Pour Sauver » traduites dans toutes les langues nationales, ont été produites et 3.000 d'entre elles distribuées et vulgarisées auprès de 120.000 responsables des Nissa Banques, des APE/CGE, des associations des femmes et de 45.000 jeunes. Ces activités ont contribué à faire prendre conscience aux intéressés de l'importance des enjeux et de la nécessité d'adopter, en conséquence, des comportements plus responsables dans leur vécu quotidien (UNICEF) ;
- **L'introduction de la santé de la reproduction et des droits des femmes dans le curriculum d'alphabétisation** est en cours de démarrage avec le ministère chargé de l'orientation islamique dans les régions de l'Assaba et du Gorgol, ainsi que dans 3 moughataas de Nouakchott (Arafat, Dar Naïm et Sebkhha) (FNUAP) ;
- **En matière d'alphabétisation fonctionnelle et de formation technique**, 1.500 femmes ont été

alphabétisées et ont reçu des formations techniques en rapport avec les activités de maraîchage et de développement rural : Vivres Contre Travail et Vivres Contre Formation. Ces femmes sont des membres dirigeants des groupements coopératifs et associations (PAM).

### **3.3.3 Renforcement de l'enseignement originel :**

L'enseignement originel, qui contribue largement à la généralisation de l'éducation de base pour tous, grâce à sa large implantation dans le pays, accueille environ 10% des enfants en âge d'aller à l'école.

- **La complémentarité de l'enseignement originel avec l'enseignement primaire** se fait à travers le jumelage des ECPSV, avec 217 mahadras dont les Cheikhs (217) ont été formés sur le processus ECPSV. En plus du paquet d'activités ECPSV, 112 mahadras ont été dotées de tableaux noirs, ardoises et craies (UNICEF) ;
- **Deux manuels adaptés aux mahadras** (en calcul et en éducation pour la santé, mettant l'accent sur le VIH/SIDA) ont été élaborés et attendent d'être expérimentés et validés. 165 Cheikhs de mahadras ont été formés aux méthodes d'enseignement du calcul et de l'éducation pour la santé (UNICEF) ;
- **La mise en place de cantines dans les écoles coraniques** au profit des élèves de 159 mahadras a contribué à améliorer la situation nutritionnelle des enfants, dont le nombre est passé de 1.880 en 2003 à 6.835 en 2005. Elle a aussi permis à certaines mahadras d'entamer la diversification du contenu de leurs programmes pour contribuer à la généralisation d'une éducation de base de qualité pour tous (PAM).

### **3.3.4 Renforcement de la scolarisation des adolescentes au 1<sup>er</sup> cycle secondaire**

Ce volet, qui fait l'objet d'un **Projet conjoint du SNU**, se fonde sur une approche novatrice pilote, **multi sectorielle et intégrée**, prenant en compte l'ensemble des facteurs de blocage identifiés, afin de relever de manière significative la scolarisation des filles dans les wilaya ciblées. Il adopte aussi une **approche participative et décentralisée** qui consiste à impliquer et à relier, à chacun des niveaux, les structures et les personnes concernées. Cela s'est traduit par la mise en place de comités locaux et régionaux, mais leur opérationnalisation s'est heurtée à des facteurs d'ordre institutionnel. Ces comités devront bénéficier de l'appui et du suivi des DREN et des Antennes régionales du SECF dans la phase à venir. Au total, les résultats réalisés se traduisent par :

- En termes de **coordination, de simplification et d'harmonisation des procédures**, le projet a permis la consolidation de certains outils (canevas de requêtes et rapports). Un mécanisme de concertation constante a été mis en place et se traduit par un comité technique inter-agences et le suivi du projet lors des réunions mensuelles de coordination des chefs d'agences (UNFPA, OMS, UNICEF, PNUD). Cette expérience gagnerait à être renforcée au niveau des partenaires du gouvernement et de la société civile.
- **Un accroissement de la demande d'éducation au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire a permis d'enregistrer des progrès certains par :**

**La mobilisation sociale** qui s'est traduite, par la sensibilisation et l'information sur les enjeux de la scolarisation des filles, a fait des progrès appréciables en touchant les cibles les plus sensibles (les communautés et des leaders religieux). L'étude sur les perceptions des filles au Brakna et en Assaba a permis de confirmer que des poches de résistance au niveau des mères existent encore. Les actions de communication pour le changement de comportement devront être poursuivies (UNICEF, UNFPA, OMS, PNUD).

**L'appui financier aux familles nécessiteuses pour la scolarisation des filles** s'est traduit par la mise en place d'AGR pour assurer le transport quotidien des élèves (filles en priorité) et pour les fournitures scolaires. Ceci a permis d'améliorer les taux de rétention des filles de 30% dans certaines localités. La mise en place de foyers d'accueil s'est heurtée à plusieurs facteurs d'ordre institutionnel et socio-culturel et la réallocation des fonds qui leur étaient destinés aux AGR liées

au transport a fait l'objet d'un protocole d'accord. Un suivi rapproché des AGR mises en place devra être planifié sur les deux ans à venir (PNUD, UNICEF).

**L'amélioration de l'environnement scolaire, la réhabilitation de salles de classe, l'accès à l'eau potable, la construction de latrines séparées** a amélioré les conditions de scolarisation des élèves et a joué un rôle important dans leur taux de rétention, malgré le peu de moyens dont disposait ce volet par rapport aux besoins identifiés. La planification des infrastructures déjà identifiées devrait être une priorité dans la prochaine phase (OMS).

**L'accroissement des taux de rétention et de réussite des filles au 1er cycle** du secondaire est partiellement atteint, par l'amélioration des contenus éducatifs, qui s'est traduite par l'intégration des six thèmes retenus dans les six disciplines du secondaire, par la formation de 45 formateurs spécialisés en SR/VIH/SIDA/Genre et la formation de 465 enseignants. Il serait important de mesurer l'impact d'intégration de ces contenus sur le changement de comportement des élèves et leur rétention. L'UNFPA et l'UNICEF devront aussi conjuguer leurs efforts pour qu'un curriculum consolidé, reflétant les priorités du SNU (tolérance, paix, démocratie...), soit adopté par le gouvernement, plutôt que d'intégrer divers aspects aux programmes scolaires au coup par coup.

En ce qui concerne l'amélioration du rendement scolaire, les activités (cours de soutien et programme d'orientation scolaire) n'ont pas été exécutées comme prévu. Les services des DREN n'ont pas été opérationnels et les ONG locales, interpellées, n'ont pas été capables d'organiser ces activités (UNFPA, UNICEF, OMS, ONUSIDA).

- **L'amélioration de l'accès à l'information sur la SR/VIH/SIDA/ drogues et substances psycho-actives pour les jeunes dans les lycées et collèges** s'est traduite par des activités IEC menées au sein des 21 clubs EMP, par les 280 filles relais formées pour renforcer les compétences des pairs éducateurs dans leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer et la mise en place d'un rayon spécialisé dans les bibliothèques scolaires. Les publications pour jeunes gagneraient à être mieux coordonnées entre les agences, en vue d'harmoniser les messages et les contenus (UNFPA, UNICEF, OMS, ONUSIDA, PNUD).

En résumé, les progrès en matière de fréquentation scolaire des filles dans les zones d'intervention justifient pleinement la pertinence des appuis et militent en faveur de leur consolidation. Il serait souhaitable de procéder à des évaluations comparées de sites témoin avec les sites assistés pour mieux saisir l'impact de ces appuis.

### ***3.3.5. Amélioration des compétences et de l'adéquation aux besoins à travers la formation professionnelle continue et l'université***

La loi concernant l'organisation de l'enseignement supérieur a été élaborée et devrait incessamment être soumise aux instances de décision. Les établissements d'enseignement supérieur ont bénéficié d'appui en équipements informatiques et en ouvrages. Les chantiers concernant la Bibliothèque centrale, le Centre de formation et d'éducation à distance, l'Institut supérieur d'enseignement Technique de Rosso sont dans une phase avancée. Les actions envisagées concernent la professionnalisation des filières pour chacune des facultés, le renforcement de la qualité et la formation des enseignants.

- i) **Le renforcement des structures d'accueil et d'insertion des jeunes** s'est traduit par la mise en place de réseaux d'associations de jeunes dans les régions d'intervention du programme, aux fins de les organiser autour de cadres de réflexion pour concevoir des projets en conformité avec leurs préoccupations (UNFPA, UNICEF) ;
- ii) **L'appui à une initiative de réinsertion des jeunes déscolarisés**, en liaison avec le CDHLCPI, a vu la création de six centres d'écoute et de conseil pour les jeunes (quatre à Nouakchott, un à Kiffa et un à Guérou), contribuant à les orienter vers des profils de carrière correspondant à leurs souhaits (PNUD). L'UNFPA souhaite utiliser les centres d'écoute pour mener des actions de sensibilisation sur les comportements à risque ;



- iii) **La formation GERME au bénéfice des petits entrepreneurs de Nouakchott** a permis la réalisation d'un guide du pair éducateur et la formation de 30 formateurs en éducation (PNUD/BIT) ;
- iv) **Les entreprises de construction** ont bénéficié de l'organisation de 4 ateliers de formation dans divers domaines du bâtiment, dans le but de renforcer les capacités des personnels techniques et ouvriers (FENU) ;
- v) Six (6) étudiants de l'Université de Nouakchott, en formation dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du bien-être, ont bénéficié **d'appui pour l'élaboration de leurs mémoires de fin d'études** (OMS).

### **3.4. Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources**

#### ***3.4.1. Amélioration de l'accès aux ressources***

Au plan général, l'adoption officielle des stratégies de micro-finance et de micro et petite entreprise et l'appui à la révision du cadre réglementaire de la MF, sont des acquis importants pour la promotion de l'accès des plus pauvres aux ressources, aussi bien financières que non financières, en fournissant un cadre cohérent d'intervention aux différents partenaires.

De manière spécifique, les capacités des structures de micro-finance (GFEC/BDFG et Nissabank) et des populations bénéficiaires ont été renforcées à travers les actions de formation et d'encadrement entreprises par le PNUD et l'UNICEF, aussi bien à Nouakchott que dans les régions de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol et du Hodh El Gharbi. De même, les interventions dans les régions de l'Adrar et du Tiris Zemmour, avec le concours du gouvernement italien, ont permis de promouvoir l'accès des populations pauvres aux ressources, notamment les femmes organisées en coopératives, par la mise en place d'AGR et d'activités de formation.

Le renforcement des capacités en matière de Développement Humain Durable (DHD) et les actions pilotes à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO), entreprises par le PNUD, ont permis de renforcer la prise de conscience et la promotion de l'utilisation des compétences et des ressources locales, afin de satisfaire les besoins des populations de manière durable.

La disponibilité des ressources en eau a été améliorée, grâce à la réhabilitation d'ouvrages et de retenues d'eau dans les wilayas agropastorales (barrages, digues et diguettes), à travers le volet « développement rural » du programme du PAM. Celui-ci contribue par une distribution annuelle de 3600 tonnes de céréales, sous forme de « vivres contre travail », et ce en plus des apports du programme SGP (PNUD/FEM). D'autres actions similaires ont été mises en œuvre par le projet italien dans la région de l'Adrar, avec la réhabilitation/réalisation d'ouvrages hydrauliques, en partenariat avec les populations et les autorités locales.

Les capacités productives des groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire sont renforcées par un programme de maraîchage (PAM, FAO) dans la zone de l'Aftout, de la périphérie de Nouakchott et de l'Affolé, ainsi que dans les wilayas de l'Adrar et du Tiris Zemmour, avec le concours financier du gouvernement italien. Des organisations d'agriculteurs et d'éleveurs ont également bénéficié de programmes de développement rural, touchant plusieurs aspects (formation, crédit, investissements, commercialisation, etc.), financés par d'autres partenaires, comme le FIDA, la BM, la BAD, le FADES et les coopérations bilatérales (espagnole, française et allemande), en collaboration avec certaines agences du SNU (FAO).

#### ***3.4.2. Amélioration de la sécurité alimentaire***

La sécurité alimentaire des groupes vulnérables a été améliorée, grâce à la mise en œuvre de programmes et de projets au cours de la période 2003-2005, notamment par l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR) du PAM, le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire

(PSSA) de la FAO et les programmes de relance agricole mis en oeuvre suite à l'invasion acridienne en 2004. L'IPSR a distribué, à la mi-octobre 2005, environ 20.500 tonnes de vivres en faveur de 495.218 bénéficiaires, dans 5 wilayas du pays, avec l'appui du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et d'ONG nationales et internationales. Pour l'année 2005, il est prévu de distribuer, dans ce cadre, 31.000 tonnes de produits alimentaires. Au titre de l'IPSR, le PAM a exécuté des activités de « vivres contre travail » pour la réhabilitation d'actifs productifs, tels que des diguettes et des périmètres maraîchers. Des stocks alimentaires villageois de sécurité ont été mis en place pour fournir des vivres durant la période de soudure. Des distributions gratuites ont eu lieu, au cas par cas, pour les villages les plus vulnérables. Toutes ces interventions ont permis de stabiliser la situation alimentaire des zones ciblées.

Au niveau des régions du Nord (Adrar, Tiris Zemmour et Tagant), plusieurs CAC ont été mis en place pour améliorer la situation nutritionnelle des femmes enceintes et des enfants en bas âge, dans le but de structurer les femmes et de créer une dynamique de développement par la mise en place d'AGR en leur faveur.

En dépit d'un hivernage relativement pluvieux, les études menées par le PAM et ses partenaires démontrent que les besoins demeurent élevés dans la plupart des zones agropastorales. Ainsi, 44% des ménages demeurent en situation d'insécurité alimentaire et les taux de malnutrition dépassent encore les niveaux habituels, particulièrement dans le Sud Est du pays. Le PAM se prépare à restructurer ses interventions pour répondre à ces nouveaux défis.

Le projet assistance d'urgence aux paysans et éleveurs victimes de la sécheresse 2003 (campagne 2002-2003), exécuté par la FAO, a assuré la distribution de 200 tonnes de semences de Sorgho, 6 tonnes de fongicides, 4.000 unités horticoles, ainsi que la mise en culture de 26.000 ha, réalisant une production de 11.500 tonnes, et la distribution d'intrants d'élevage. Par ailleurs, il a permis la couverture sanitaire de 250.000 têtes de bétail dans 23 Moughataa de 8 wilayas, bénéficiant à 80.000 ménages environ.

Toutefois, il importe de souligner que l'invasion acridienne, en 2004, a influé de manière négative sur la réalisation des résultats prévus pour ce volet.

### ***3.4.3. Amélioration de la nutrition***

La situation nutritionnelle des groupes vulnérables a été améliorée et la déperdition scolaire, notamment parmi les filles, réduite, grâce à la mise en place de cantines scolaires et de centres d'alimentation communautaires (PAM et UNICEF) en faveur des groupes vulnérables, tels que les femmes enceintes et allaitantes et les enfants en bas âge (227 CAC assurent la couverture des besoins de 83.111 enfants et 5.778 femmes et enfants de la rue). Le PAM a procédé au déparasitage régulier, sous la supervision de la Direction de la lutte contre la maladie, de 6.954 femmes enceintes et allaitantes et de 9.485 enfants mal nourris. De même, des formations ont été effectuées au profit de 275 personnes : superviseurs du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (chefs de centres ou de poste de santé ou infirmiers), 14 ONGs de mise en oeuvre, ainsi que les auxiliaires villageois de nutrition au sein de 265 CAC. Le PAM a, en outre, mené quatre enquêtes nutritionnelles dans huit wilayas, permettant un meilleur ciblage des zones à risque et d'adapter la réponse alimentaire au type de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire.

L'intervention du PAM s'est ainsi traduite par la réduction de la malnutrition dans les zones ciblées et, surtout, par le changement de comportement des femmes enceintes et allaitantes, qui ont acquis des aptitudes dans le diagnostic des signes avant-coureurs de la malnutrition. Elle a également permis aux femmes d'adopter de bonnes pratiques en matière d'hygiène, de bénéficier de visites pré et post natales et de la vaccination des enfants lors de missions bi-trimestrielles des agents de santé dans les CAC, d'être mieux sensibilisées à la prévention du paludisme, du VIH/SIDA et d'apprendre à utiliser des aliments locaux pour combattre la malnutrition chez les enfants.

### ***3.4.4 Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement***

Pour la période 2003/2005, les interventions dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles ont porté sur la mise en œuvre des projets PANE, SGP/FEM, le programme de réhabilitation et d'extension de la ceinture verte de Nouakchott (FAO, avec l'appui du PAM), ou encore, plus récemment, l'élaboration d'un projet Pauvreté – Environnement et d'un programme sur l'électrification rurale.

Sur le plan de l'appui à l'élaboration des politiques, la conception et la validation technique de la stratégie et du plan d'action national pour l'environnement (PNUD) constituent un acquis important, même si leur validation politique en retarde encore la mise en œuvre.

Au niveau opérationnel, les interventions ont porté sur la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales. En 2005, deux nouveaux domaines ont été pris en compte : les polluants organiques persistants et la dégradation des terres. Les résultats portent également sur la vulgarisation, le renforcement des capacités des acteurs, notamment les ONGs, la sensibilisation, l'amélioration et le suivi environnemental et sanitaire à la suite de l'invasion acridienne de 2004 (plus d'un million de litres de pesticides utilisés), le recensement des périmètres forestiers et maraîchers à Nouakchott, la stabilisation mécanique des dunes sur une superficie de 369 hectares et 88.165 mètres de palissades principales et un entretien de 6.625 mètres. A l'intérieur du pays, l'appui du PAM au titre des opérations «vivres contre travail» a permis le reboisement de plus de 1500 hectares par les populations rurales, encadrées par les délégations du MDRE, le projet PADEL, le projet transfrontalier Biodiversité et l'ONG ADD.

Parmi les contraintes à la réalisation des résultats escomptés, on peut noter la faiblesse de l'encadrement, le déficit pluviométrique et l'invasion acridienne de 2004, en plus des contraintes structurelles, liées à la désertification et aux autres prédateurs des cultures (sésamie, oiseaux granivores, plantes aquatiques envahissantes, etc.) .

### ***3.4.5. Lutte contre l'abandon des terroirs***

Ce volet a été relativement peu traité dans la première période de mise en œuvre de l'UNDAF. Néanmoins, on peut noter les résultats atteints dans le cadre du projet Assaba (PNUD/FENU), dont l'essentiel des activités a été réalisé avant 2003 et du programme VCT, volet «micro-réalisations» (PAM), dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée au CSA et qui englobe environ 70 % des ressources de l'activité 3 du programme pays du secteur pour la période 2005 – 2008.

### ***3.4.6. Intégration de l'élevage***

Cet aspect n'a pas bénéficié d'un appui conséquent au cours de la première période de l'UNDAF. Toutefois, l'assistance d'urgence fournie par certaines agences (FAO, PAM), en appui aux éleveurs touchés par la sécheresse de 2002, a permis de couvrir les besoins alimentaires et sanitaires pour 250.000 têtes de bétail, bénéficiant à plus de 80.000 ménages. Par ailleurs, l'action du SNU en matière de lutte contre le péril acridien en 2004 a participé à la protection des parcours dans les wilayas agropastorales, ce qui a eu une incidence positive sur l'élevage. Cette action coordonnée a impliqué la FAO, le PAM et le PNUD.

### ***3.4.7. Accès aux infrastructures***

Les résultats ont porté sur l'appui à la généralisation de l'utilisation des NTIC par le renforcement des capacités institutionnelles et la fourniture de clôtures, de latrines et d'équipements (charrettes, éclairage solaire, bus), en vue de renforcer les services sociaux de base dans les établissements scolaires et sanitaires (UNICEF, OMS, PNUD). En outre, la FAO, le PNUD et les autres agences ont fourni un appui en renforcement des capacités et par la fourniture d'équipements pour accroître les capacités du Centre de lutte de lutte antiacridienne (CLAA), à la suite de l'invasion acridienne.

### **3.4.8. Développement urbain**

Ce volet, couvert par l'UNICEF, concerne le ramassage des ordures ménagères et le développement des latrines scolaires. Après la mise en œuvre du projet pilote d'assainissement de la ville d'Aleg, la période 2003 – 2005 a été marquée par la mise en œuvre de deux projets au niveau de Nouakchott. D'autres projets sont à l'étude au niveau de Nouadhibou, Sélibaby et Boghé. Néanmoins, cette activité a connu un ralentissement en 2004, suite au départ du chargé de programme. Sur la même période, 45 écoles ont été équipées en latrines séparées pour filles et garçons, dont 20 écoles à M'bout, dans la wilaya du Gorgol et 25 écoles à Boghé, dans le Brakna.

### **3.5 Les thèmes transversaux**

L'analyse des progrès et résultats enregistrés en matière de *genre* indiquent qu'au niveau du plaidoyer politique, des avancées remarquables ont été enregistrées. En effet, l'action de l'UNDAF a permis de faire avancer la reconnaissance de problématiques qui étaient, jusqu'à une période récente, taboues dans le pays, telles que les Mutilations Génitales Féminines (MGF), les violences sexuelles à l'égard des femmes et l'assistance aux femmes dans les litiges familiaux. Le SECF a parrainé une campagne officielle de lutte contre les MGF, l'appui aux ONGs nationales (AMSME, FNPDFE, ALCD, etc.) travaillant dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de viol ou engagées dans des litiges familiaux. Par ailleurs, l'ancrage de la dimension genre au niveau institutionnel est effectif, à travers le Groupe Multisectoriel de Suivi Genre (GSG), l'analyse de la situation de genre, l'engagement en matière de suivi des Conventions Internationales (Rapport sur le Suivi de Beijing, SECF, 2004) et la volonté politique d'intégration du genre dans le CSLP, qui s'est traduite par la création d'un Comité sectoriel « Genre et promotion féminine.».

Un atelier a été tenu sur les Engagements Renforcés en faveur des Femmes (ERF), adoptés par le PAM suite à la Conférence de Beijing de 1995, à l'intention des partenaires du système des Nations Unies et du Gouvernement (MEN, MSAS, CSA, MDRE, SECF) et un plan d'action a été adopté. Une enquête a été réalisée par le PAM et le gouvernement (MDRE, CSA, SECF, MEN) pour mesurer l'évolution de la mise en pratique des ERF dans les activités du PAM en Mauritanie. L'enquête a révélé ce qui suit : dans le domaine de l'éducation, 48,6% des élèves bénéficiaires des cantines sont des filles ; 58% des participants aux activités de développement sont des femmes ; 80% des hommes et des femmes ont participé à la définition des activités en fonction de leurs besoins réels ; sur 90% des sites, des horaires souples/roulements ont été prévus en faveur des femmes sur 40% des sites ; 50% des femmes membres dirigeants des comités sont responsables de la distribution des vivres et de la gestion des infrastructures de production, telles que les barrages et les digues.

Au niveau opérationnel, les réalisations sont, par contre, en-deçà des objectifs fixés, malgré quelques interventions ponctuelles ayant abouti aux résultats suivants :

- Environ 150 femmes victimes de viol ont bénéficié de la prise en charge psycho-sanitaire, juridique et judiciaire dans le cadre du projet conjoint de lutte contre les violences à l'égard des femmes (PNUD, UNICEF, OMS et UNFPA) ;
- En moyenne, 500 femmes impliquées dans des litiges familiaux ont été assistées annuellement (673 cas assistés en 2004) ;
- 30 cadres membres du GMSG sont capables d'assurer l'intégration de la dimension genre au niveau des stratégies de leurs secteurs respectifs (PNUD, UNFPA) ;
- Plus de 100 leaders d'opinion (décideurs, religieux, parlementaires et journalistes) sont sensibilisés sur les questions de genre (PNUD, UNICEF et UNFPA) ;
- Des campagnes de sensibilisation contre les MGF ont été menées dans certaines wilayas d'intervention (Nouakchott, Brakna, Gorgol, Assaba et Guidimakha), utilisant les ONGs, les médias et les OACs (PNUD, UNICEF, BM, UNFPA) ;
- La promotion de la culture des droits de l'homme a été renforcée, à travers la vulgarisation du code du Statut personnel et des autres textes de loi à Nouakchott, en Assaba et au Gorgol (UNFPA) ;
- L'accès et la rétention des filles dans les établissements secondaires ont évolué positivement au niveau des zones d'intervention : disponibilité de moyens de transport, amélioration de

l'environnement scolaire (création de 9 clubs et d'associations de filles relais actives) (PNUD, UNICEF, OMS et UNFPA) ;

- Les capacités d'accès et la qualité des soins de santé de la reproduction se sont améliorées dans les zones d'intervention, par la mise à niveau du plateau technique et l'augmentation de l'utilisation des services (OMS, BM, CF et UNFPA) ;
- Plus de 72.600 femmes, organisées dans 1.890 coopératives, ont bénéficié de micro-crédits (UNICEF).

La politique nationale de la *Jeunesse* (PNJ) a été élaborée et adoptée officiellement en 2004, grâce au plaidoyer soutenu de L'UNICEF et du UNFPA. L'adoption de cette politique marque le début d'un engagement politique au plus haut niveau, visant la promotion et l'intégration des jeunes dans le processus du développement.

D'autres actions de mobilisation sociale ont contribué à l'épanouissement et à la promotion de la jeunesse. Ainsi, dans le cadre de la santé de la reproduction des adolescentes et des jeunes (SRAJ), l'ouverture de 5 centres d'écoute et de conseil permet de donner aux jeunes l'information utile en la matière (sexualité précoce, pratiques néfastes, IST/VIH/SIDA, etc.).

D'autres résultats importants ont vu le jour, notamment la signature du protocole de coopération sud/sud avec des pays voisins. En matière de promotion de la jeunesse, la mise en place, dans le cadre du développement des mouvements associatifs de jeunes, de réseaux d'associations et d'organisations des jeunes, tant au niveau régional qu'au plan national et la mise en œuvre du projet « Education des adolescentes pour le développement », ont été perçus comme des résultats importants, répondant à des besoins réels. Du reste, la promotion des droits des enfants et des jeunes s'intègre aux actions de promotion des droits de l'homme, Tout comme les actions de lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile constituent la trame du programme de promotion de la jeunesse et de prévention du VIH/SIDA en milieu jeune.

La question des réfugiés, bien qu'abordée de manière très partielle dans l'UNDAF (axe gouvernance et droits de l'homme), a fait l'objet d'un traitement approfondi par le HCR, durant la période 2003-2005. Les résultats ci-dessous sont à considérer, compte tenu de l'intégration, à partir de la revue à mi-parcours, des questions relatives à l'immigration et aux réfugiés dans l'UNDAF, et ce, en conformité avec les directives de 2004 du Groupe Développement des Nations Unies (UNDG), relatives à l'élaboration des CCA et de l'UNDAF. Il s'agit de :

- Promotion du droit des réfugiés, à travers la mise en oeuvre effective des conventions internationales de 1951 et de 1969 (OUA). A ce titre, on peut noter l'assistance à la formulation d'un décret d'application de ces deux conventions, promulguées en mars 2005 ;
- Soutien à l'établissement d'une commission nationale d'éligibilité au statut de réfugié, prévue dans le décret susmentionné ;
- Initiative pour l'assimilation des droits internationaux des réfugiés, à travers des sessions de formation destinées aux fonctionnaires de l'Etat et aux représentants de la société civile ;
- Mise en place d'un cadre de travail pour la formulation d'une politique de gestion des flux migratoires en Mauritanie, dans une perspective nationale et sous-régionale ;
- Création d'une unité « migrations » au sein du Ministère de l'intérieur ;
- Financement d'études sociales sur la population migrante en Mauritanie à travers des ONGs nationales ;
- Financement d'une revue juridique sur le droit des étrangers en Mauritanie ;
- Mise en place d'un groupe d'étude des flux migratoires, rassemblant des représentants du gouvernement, des partenaires bilatéraux intéressés, des organisations internationales (Nations Unies, OIM) et des ONG ;
- Mise en oeuvre d'un programme d'assistance humanitaire aux réfugiés en milieu urbain, incluant des aides destinées aux familles en difficulté et la création d'un centre communautaire réservé aux femmes réfugiées vulnérables et exposées aux harcèlements et/ou à l'exploitation sexuelle. Les objectifs de ce centre visent à aider les bénéficiaires à reprendre un mode de vie autonome, à l'abri des pressions et recevoir une sensibilisation face au risque du VIH/SIDA.

#### IV. LES RESSOURCES MOBILISEES/UTILISEES

AXES STRATEGIQUES	BUDGET					SOURCES DE FINANCEMENT	
	Ressources planifiées (a)	Ressources mobilisées (b)	Taux de mobilisation (b/a) x 100	Ressources dépensées (c)	Taux d'exécution (c/b) x 100		
PROMOTION DE LA GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME	15,21	5,46	35,9%	3,08	56,4%	PNUD	
LUTTE CONTRE LA MORTALITE MATERNELLE ET INFANTO-JUVENILE	19,13	13,88	72,6%	12,69	91,4%	UNFPA, OMS, PAM, PNUD, UNICEF,	
EDUCATION/FORMATION	22,25	10,41	46,8%	9,83	94,4%	UNFPA, PAM, PNUD, UNICEF	
COMBATTRE LA PAUVRETE PAR UNE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET DE L'ACCES AUX RESSOURCES	38,82	76,87	198%	69,70	90,8%	FAO, PAM, PNUD, UNICEF	
Thèmes transversaux	GENRE	3,5	1,90	1,12	68,8%	PNUD, UNFPA	
	JEUNE		0,60			0,60	UNFPA
	SIDA						
	NTIC-info						
TOTAL	98,91	109,12	110,3%	97,02	88,9%	Agences du SNU	

**Tableau 1. Les ressources mobilisées et utilisées par axes et thèmes (2003-2005) :**

AGENCES	Montant planifié (a) 2003-2008	Montant mobilisé (b) 2003-2005	Taux de mobilisation (b/a) x 100	Montant dépensé (c) 2003-2005	Taux d'exécution (c/b) x100
FAO	10,00	25,45	254,5 %	18,80	73,9%
UNFPA	6,10	6,00	98,7%	5,60	93,3%
OMS	10,33	0,91	8,8%	0,91	100%
PAM	36,00	59,50	165,2%	59,50	100%
PNUD	15,23	8,83	58,0%	5,12	58,0%
UNICEF	19,70	7,60	38,6%	7,10	93,4%

**Tableau 2. les ressources mobilisées et utilisées par agences (2003-2005)**

Source : Dispositif de l'UNDAF (2002) et chargés de programmes des agences du SNU

#### Analyse financière

Le cadre indicatif des ressources programmées a été esquissé dans le dispositif de l'UNDAF en 2002. Les montants planifiés correspondent à la ventilation des estimations par agence et selon les axes

stratégiques. Toutefois, les thèmes transversaux du SIDA et des NTIC n'ont pas fait l'objet de rapports spécifiques à mi-parcours.

Le montant total des ressources planifiées pour le premier cycle de programmation de l'UNDAF est estimé à 98,91 millions de dollars (hors HCR et compte non tenu de la BM et du FMI). Contrairement au risque d'un faible décaissement, prévu en 2002, le montant total mobilisé par les agences du SNU, à mi-parcours, s'est avéré supérieur au montant planifié, puisqu'il serait de 109,12 millions de dollars.

L'examen du tableau 1 montre que les taux de mobilisation varient selon les axes. Les montants mobilisés dans l'axe 4 atteignent presque le double de ce qui avait été planifié. Cette différence s'explique par une forte mobilisation de fonds pour répondre aux besoins identifiés durant les années de sécheresse (2003) et d'invasion acridienne (2004). Ainsi, le PAM a mobilisé, à lui seul, 7,5 millions de dollars en 2003 et 22,5 millions en 2004. De plus, la FAO a mobilisé durant les trois dernières années 19,8 millions de dollars pour la lutte contre les prédateurs des plantes (criquets pèlerins de 2004). Par ailleurs, il convient de noter que les données fournies par l'OMS ne couvrent que les années 2003 et 2004.

La forte variation des taux du tableau 2 pourrait s'expliquer, d'une part, par une estimation erronée de la part des agences des besoins financiers pour les activités programmées et, d'autre part, par la mobilisation exceptionnelle de fonds, afin de couvrir des activités imprévues découlant de facteurs exogènes (par exemple, les fonds déboursés durant la sécheresse et l'invasion acridienne).

Globalement, le taux d'exécution est très élevé. Ceci montre une forte demande pour la couverture financière des activités prévues dans le cadre de l'appui aux priorités nationales de développement. Ainsi, 88,9% du montant mobilisé à mi-parcours, soit 97,02 millions de dollars, ont été utilisés.

## **V. LES CONTRAINTES ET LES OPPORTUNITÉS RENCONTREES A L'OCCASION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF**

### **5.1 Contraintes et opportunités générales**

#### **Les contraintes**

Comme il ressort de l'examen des résultats à mi-parcours, la réalisation des objectifs de l'UNDAF est variable selon les axes. Plusieurs contraintes ont, en effet, entravé la mise en œuvre des actions initialement programmées. Parmi celles-ci, on peut citer notamment :

- L'exposition du pays à des chocs exogènes (sécheresse en 2003, pluies hivernales la même année, invasion acridienne en 2004) a entraîné une priorité pour les interventions d'urgence au détriment de la réalisation des objectifs de développement.
- Les crises monétaires ont accentué la précarité de la situation économique et fragilisé les groupes vulnérables.
- L'instabilité politique (tentatives de coups d'Etat) a eu des répercussions sur l'environnement social et institutionnel du pays, par ailleurs peu favorable à la protection des droits de l'homme.
- Le manque d'appropriation par les autorités nationales du processus de l'UNDAF par déficit d'implication lors de sa conception et dans sa première phase de mise en œuvre (faible communication de la part du SNU, retard dans la mise en place des mécanismes de coordination avec le Gouvernement), a constitué un frein dans la mise en œuvre du plan.
- La lourdeur des procédures propres aux différentes agences, les modalités inadaptées d'exécution des projets conjoints (responsabilités financière et technique distinctes) et l'inopérationalité des mécanismes de coordination au niveau régional, ont pesé négativement sur la réalisation des objectifs de l'UNDAF.

- Enfin, la mauvaise évaluation des besoins financiers (sous-estimation) pour certains axes et la faible capacité d'absorption par la partie nationale des ressources mobilisées ont également eu un impact négatif.

## **Les opportunités**

La mise en oeuvre de l'UNDAF a, par ailleurs, bénéficié de réelles opportunités, à savoir :

- La forte capacité de mobilisation des ressources des agences impliquées.
- La décentralisation effective de certains ministères, comme celui de la santé et de l'éducation, a été une opportunité en termes d'amélioration de l'exécution financière des programmes.
- La deuxième phase de mise en oeuvre de l'UNDAF sera incontestablement marquée par la transition politique dans laquelle le pays s'est engagé depuis août 2005. Cette période a été notamment marquée par l'institution de 3 comités interministériels chargés du processus de transition démocratique, de la justice et de la bonne gouvernance, nouvelles priorités nationales qui constituent une opportunité pour la mise en oeuvre de l'UNDAF.
- Par ailleurs, l'exploitation attendue des richesses pétrolières constitue une opportunité en termes de ressources additionnelles qu'elle devrait générer, mais également un risque, qu'il convient de prendre en compte (immigration massive, pollution, etc.).
- Enfin, la confirmation de l'annulation de la dette du pays constitue également un atout supplémentaire.

## **5. 2. Contraintes et opportunités spécifiques**

### ***5.2.1 Gouvernance et droits de l'homme***

Contraintes

- Le retard du démarrage du Programme National de Bonne Gouvernance a freiné la mise en oeuvre d'actions programmées dans ce domaine.
- Dans le cadre de la gouvernance économique l'inopérationalité du dispositif d'évaluation des politiques publiques et le dysfonctionnement du comité interministériel pour la concertation Etat/Secteur privé ont entravé la réalisation des actions programmées dans le cadre de l'UNDAF.
- En ce qui concerne les organisations de la société civile, la première période de l'UNDAF a été marquée par les reports successifs du renouvellement des instances de gestion des cyberforums de ces organisations et un régime restrictif en matière d'agrément.
- Les actions à destination des collectivités locales ont été entravées par la non effectivité de la réorganisation de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la faible capacité de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) ainsi qu'une intercommunalité en panne.

Engagement récents qui vont influencer positivement sur la deuxième période de l'UNDAF :

- Le démarrage attendu du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Public (PRECASP) ;
- l'engagement du processus de régionalisation du CSLP ;
- La restructuration de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) ;
- L'augmentation du Fonds Régional de Développement (FRD) ;
- La reconnaissance de certaines associations de défense des droits de l'homme ;
- L'adoption du Plan National de Protection et de Promotion des Droits de l'Homme (PNAPPDH) ;



- la mise en place du cyberforum de la société civile.

### **5.2.2 Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile :**

Un certain nombre de contraintes, liées au système de santé, ont pesé sur la réalisation des objectifs de l'UNDAF en la matière. Il s'agit notamment de :

- L'absence d'une politique de maintenance, entraînant une dégradation rapide des équipements et infrastructures médicaux, de l'insuffisance du suivi et du monitoring du système de santé, ainsi que des ruptures de stock en médicaments et consommables.
- La réticence des opérateurs économiques à investir dans le secteur de production du sel iodé et la faiblesse des services de contrôle et de répression des fraudes ont également influé de manière négative sur la réalisation des objectifs du secteur.

Toutefois, l'UNDAF a bénéficié d'opportunités spécifiques dans le domaine de la santé, parmi lesquelles on peut citer :

- L'éligibilité de la Mauritanie à des sources de financement (Fonds Mondial pour le Paludisme et la Tuberculose, GAVI pour la vaccination, MAP pour le VIH/SIDA) ;
- L'approche multisectorielle du CSLP et la place qu'il accorde à la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile.

### **5.2.3. Renforcement de l'éducation et de la formation**

Contraintes :

- La multiplication des cadres d'intervention et des partenaires ;
- Les limites des réformes du système éducatif ;
- La faible motivation du personnel enseignant.

Opportunités :

- L'adhésion de la Mauritanie à l'initiative Fast-track pour la mise en œuvre accélérée du programme Education pour Tous, dans le cadre d'un partenariat entre pays bailleurs de fonds et pays en voie de développement, ouvre de nouvelles perspectives au secteur de l'éducation ;
- Le développement de l'enseignement privé ;
- L'existence d'une amorce de passerelles entre le système formel et l'enseignement originel.

### **5.2.4 Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources :**

Les résultats de ce secteur ont été freinés par un certain nombre de facteurs négatifs :

- Les aléas climatiques (déficit pluviométrique, invasion acridienne) ;
- La lenteur dans les changements de comportements (faible prise de conscience des populations en matière d'hygiène) ;
- L'absence de cadre stratégique d'intervention ;
- Le faible recouvrement des participations financières de l'Etat aux programmes (budget de contrepartie) ;
- Le manque d'encadrement des populations impliquées dans les actions de reboisement par les structures décentralisées du MDRE.

En revanche, l'élaboration de plans de préparation et de réponse aux urgences par certaines agences constitue une opportunité pour la deuxième phase de l'UNDAF, de même que le renforcement des mécanismes des coordination en la matière.

### **5.2.5 Les thèmes transversaux (genre, jeunes et VIH/SIDA) :**

#### **- Le genre :**

Contraintes :

- Les contraintes pesant sur la thématique sont liées à un vice structurel de l'UNDAF, l'analyse causale ne répondant pas à tous les problèmes posés en la matière (causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales) ;
- Par ailleurs, la question étant considérée comme transversale, elle se trouve diluée entre les différents axes stratégiques et les actions y afférentes ne ressortent pas de manière suffisamment claire ;
- Enfin, l'expertise nationale en matière de genre est restée faible, contrastant avec l'ampleur des besoins.

Opportunités :

Cette thématique a bénéficié de facteurs positifs, parmi lesquels :

- Un contexte international favorable ;
- Une volonté politique et un environnement national favorable à l'épanouissement de la femme : engagement des partenaires pour l'intégration de la dimension genre dans tous les domaines et au niveau des cadres de développement (CSLP) et des stratégies sectorielles ;
- Du côté du SNU, la thématique a bénéficié d'un niveau de coordination satisfaisant, à travers la mise en œuvre de plusieurs projets conjoints inter-agences.

#### **- Les jeunes :**

Contraintes :

La thématique a souffert de la faiblesse de l'expertise nationale en matière de gestion des programmes de jeunes et de la non harmonisation des interventions en faveur de la jeunesse (multiplication des acteurs et duplication des actions).

Opportunités :

La prise en compte des besoins des jeunes a été favorisée par :

- L'adoption de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) ;
- L'engagement des partenaires pour accompagner sa mise en œuvre ;
- La coordination satisfaisante en matière d'exécution des programmes et projets menés par les agences du SNU en faveur des jeunes a pesé positivement sur les résultats.

#### **- La prévention du VIH/SIDA :**

L'action de prévention du VIH/SIDA rencontre certains obstacles, tels que :

- Les dysfonctionnements du Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le SIDA ;
- La lenteur des changements de mentalités et de comportement ;
- La faiblesse des capacités d'exécution des administrations concernées.

Opportunités :

Le contexte international favorable à la mobilisation des ressources pour la lutte contre la pandémie et l'implication des leaders religieux nationaux dans les campagnes de sensibilisation et de lutte contre la maladie ont été des facteurs positifs dans la réalisation des actions dans ce domaine.

## **VI. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE L'UNDAF**

### **6.1 La stratégie de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'UNDAF**

L'UNDAF tient compte des leçons tirées du passé et propose un dispositif de coordination et de suivi-évaluation visant à améliorer la coopération au sein du Système des Nations Unies et avec la partie nationale, les partenaires au développement et la société civile. La mise en œuvre de l'UNDAF est assurée à travers les programmes spécifiques aux différentes agences impliquées, ainsi que les programmes conjoints. La mise en œuvre est facilitée par des mécanismes inter-agences.

#### ***6.1.1 Les mécanismes de concertation Gouvernement, SNU et partenaires au développement :***

Le cadre institutionnel repose sur des mécanismes existants, à savoir les groupes thématiques, qui reprennent les axes stratégiques de l'UNDAF. Lors du démarrage du cycle de mise en œuvre de l'UNDAF, ces groupes ont été redynamisés, afin d'assurer un dialogue permanent entre le Gouvernement, le SNU et les partenaires au développement, qui constitue un facteur décisif de succès de l'UNDAF.

Un suivi plus large de l'UNDAF est assuré à travers les mécanismes prévus par le Gouvernement, en l'occurrence ceux mis en place dans le cadre du CSLP. La concertation avec le Gouvernement se fait également à travers des revues annuelles conjointes du Plan cadre et une évaluation conjointe en fin de cycle.

#### ***6.1.2 Les mécanismes de concertation inter-agences :***

Ces mécanismes ont été identifiés lors de l'élaboration de l'UNDAF. A l'occasion du démarrage du cycle de mise en œuvre du plan, une réflexion approfondie a été menée par l'équipe de pays sur les mécanismes appropriés pour en assurer l'opérationnalisation. Plusieurs instances inter-agences ont été ainsi créées ou renforcées afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du Plan cadre : il s'agit du groupe chargé des opérations, du groupe technique sur les indicateurs de suivi-évaluation (groupe suivi-évaluation), de la coordination des programmes (devenue groupe programme) et du groupe plaidoyer (ou infocoms).

- Le groupe programme, composé des coordonnateurs/responsables de programmes de chaque agence et du chargé de coordination (Cellule d'Appui à l'Equipe Pays), a pour mission :

- D'encourager et de suivre l'élaboration et l'évaluation conjointe des programmes individuels des agences pour s'assurer qu'ils s'alignent sur les priorités de l'UNDAF ;
- De promouvoir le développement de programmes conjoints inter-agences ;
- D'assurer le suivi des programmes des agences, des missions conjointes de projets et programmes et de la participation croisée aux mécanismes de pilotage des programmes des agences ;
- De l'utilisation d'outils communs pour la programmation, le suivi de l'exécution et d'une approche harmonisée de la modalité d'exécution nationale.

Son interface au niveau gouvernemental est la DDS/MAED, dans le cadre d'un comité technique des programmes, regroupant les représentants des structures techniques correspondantes des différents groupes thématiques.

- Le groupe suivi-évaluation, chargé d'éclairer l'équipe de pays sur les résultats atteints, développe le cadre de résultats et la série d'indicateurs qui servent de base à l'évaluation des résultats de l'UNDAF.

- Le comité des infocoms a pour mission d'assurer une bonne visibilité de l'UNDAF, d'appuyer l'élaboration d'une stratégie commune de communication du SNU et de participer aux actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources.

- L'équipe de gestion des opérations est chargée de développer des mécanismes harmonisés et/ou conjoints de gestion administrative et financière des opérations des agences et de développer des services communs à financement conjoint, en collaboration avec les chargés des ressources/finances.

- Des réunions périodiques de l'équipe pays, regroupant les chefs d'agences, complètent ce dispositif de concertation. L'équipe pays est notamment chargée des orientations stratégiques, de la revue du plan annuel des opérations consolidé et du rapport annuel. Le bureau du coordinateur résident, devenue Cellule d'Appui à l'Equipe de Pays, en assure le secrétariat exécutif et est, notamment, chargé de produire le Rapport Annuel du Coordonnateur résident (RACR).

### **6.1.3 Le dispositif de suivi-évaluation :**

Il repose sur l'ensemble des indicateurs convenus entre les agences pour chacun des volets des quatre axes stratégiques, ainsi que pour les cinq thèmes transversaux retenus. Un comité technique, issu du groupe chargé de l'élaboration du CCA et de l'UNDAF, est chargé d'arrêter ces indicateurs (groupe suivi-évaluation).

Par ailleurs, le RACR permet de faire le point de la mise en œuvre de l'UNDAF, par rapport au plan de travail annuel, y compris les dispositions à prendre pour en poursuivre la mise en œuvre. Chaque agence doit ainsi mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'UNDAF et en tirer les enseignements nécessaires.

En outre, les évaluations à mi-parcours et en fin de cycle des programmes des agences, harmonisés depuis 2003, doivent intégrer les préoccupations issues de l'UNDAF. Quant aux évaluations de projets et programmes financés par chaque agence, elles comprennent, également, une mise en perspective par rapport à l'UNDAF.

Le comité technique chargé de l'UNDAF propose, par ailleurs, de tester lors des trois premières années du cycle, les mécanismes de coordination (programmation annuelle, suivi et évaluation) mis en place dans une zone pilote, à identifier. Le choix de l'équipe de pays - fondé sur des critères de pauvreté et de vulnérabilité - s'est porté sur la wilaya de l'Assaba (2003), les groupes programmes et suivi-évaluation étant chargés de l'opérationnalisation du plan cadre dans cette région pilote.

## **6.2 Le renforcement des mécanismes de coordination lors du cycle de programmation**

La réflexion menée entre le Gouvernement et le Système des Nations Unies en matière de coordination inter-sectorielle au niveau central et régional, a abouti à la création, en 2004, d'une cellule régionale du MAED en Assaba. Cette cellule de planification, de suivi et d'évaluation a pour mission générale la planification des programmes et projets de développement de la wilaya, le suivi de leur exécution et l'évaluation de leur impact sur les populations bénéficiaires. Elle est plus particulièrement responsable de la mise en place d'un dispositif régional de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLP, des OMD et de l'UNDAF, à travers la création d'une base de données. Elle est également chargée de la coordination des interventions au niveau régional.

Au plan national, une cellule centrale de planification et de suivi-évaluation a été créée, en juin 2005, au sein de la DDS/MAED. Cette structure a pour mission le suivi thématique de la mise en œuvre de l'UNDAF, le suivi des programmes des agences, l'organisation des revues annuelles conjointes et l'appui à la coordination inter-sectorielle pour la mise en œuvre des programmes.

## **6.3 Fonctionnement des mécanismes de coordination**

### **6.3.1 Au niveau régional**

La concertation entre le Gouvernement, le système des Nations Unies, les partenaires au développement et la société civile doit s'effectuer au sein du Comité régional de lutte contre la pauvreté, instauré dans le cadre de la régionalisation du CSLP. Dans la pratique, la multiplicité des cadres de concertation (comité régional de développement...) et l'absence de fonctionnalité du comité régional de lutte contre la pauvreté, en raison, notamment, de son effectif pléthorique, rendent la coordination de l'ensemble des intervenants dans la région particulièrement difficile.

Dans ces conditions, un cadre de concertation informel a été mis en place par le Wali, avec l'appui de la cellule du MAED, afin d'organiser des rencontres techniques trimestrielles, réunissant les représentants des services régionaux, les partenaires au développement et la société civile. Le secrétariat de ces rencontres est assuré par la cellule de planification et de suivi-évaluation.

L'ancrage de la coordination des programmes des agences au sein du MAED avait été identifié par l'équipe technique chargée de l'UNDAF comme un atout important pour faciliter la coordination et le suivi-évaluation du plan. Or, dans la pratique l'harmonisation des actions des agences par la cellule du MAED est loin d'être effective, en raison, en particulier, des difficultés de communication institutionnelle. En effet, la cellule est chargée de collecter et de diffuser les informations, tout en alertant les agences des écarts éventuels constatés dans la mise en œuvre des programmes. Toutefois, l'absence d'informations, telles que les documents de projets, les rapports d'évaluation ou de mission et la non association de la cellule aux missions de suivi des projets et programmes, ne contribue pas à faciliter cette tâche et entrave la réalisation d'un tableau de bord des projets, qui devrait permettre d'éviter la concurrence et la duplication des actions dans la région.

Une monographie de la zone pilote, un plan de travail commun et un audit des instances décentralisées de la région ont été réalisés en 2003-2004. Ces documents déterminent les axes d'intervention des agences, focalisés principalement sur l'appui au renforcement des capacités des structures décentralisées (collectif des maires, office régional des statistiques et cellule du MAED). Néanmoins, hormis quelques interventions ponctuelles de certaines agences, le plan n'a pas connu de réelle mise en œuvre concertée. A ce jour, la seule action conjointe notable menée par les agences (UNICEF, UNFPA, PNUD) dans la région reste l'enquête CAP, planifiée en 2004 et réalisée en 2005.

Les structures concernées ne sont donc pas, faute de moyens et, surtout, d'un renforcement de leurs capacités, en mesure de s'acquitter pleinement du travail attendu, surtout en ce qui concerne les indicateurs de suivi-évaluation et l'élaboration d'une base de projets.

Le démarrage du projet PACA, le renforcement de la présence de l'UNICEF au Brakna, notamment à travers l'appui à une cellule du MAED dans cette wilaya, sont autant d'opportunités que les agences doivent saisir pour renforcer leur mécanismes de coordination et de suivi-évaluation dans la zone et développer de véritables projets conjoints, afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions. En ce sens, les meilleures pratiques devront être valorisées et les expériences pilotes menées par les agences dans d'autres régions répliquées dans la zone d'intervention commune.

### ***6.3.2 Au niveau national***

#### **- Les groupes thématiques**

Le fonctionnement d'une partie de ces groupes est affecté de manière négative par l'absence d'assiduité des représentants du Gouvernement et le faible degré d'implication de certaines organisations de la société civile membres.

Du côté des agences, les points focaux désignés pour représenter leurs structures au sein des mécanismes de coordination ne sont pas toujours les plus habilités à traiter des questions techniques liées aux thématiques concernées.

#### **- Les comités de suivi du CSLP**

Ce mécanisme de concertation n'a pas pleinement joué son rôle, dans la mesure où les partenaires et les agences ont été très peu associés, dans un premier temps du moins, aux travaux de ces groupes. Par

la suite, la situation s'est quelque peu améliorée, l'implication des agences restant toutefois tardive et leurs recommandations peu prises en compte.

L'UNDAF constitue la réponse des Nations Unies aux défis nationaux, identifiés dans le CSLP (adopté en 2001). Dans ce cadre, la revue du CSLP, à l'issue de la première phase (2001-2004), devait permettre d'alimenter la revue à mi-parcours du Plan cadre des Nations Unies. Dans la pratique, cela n'a pas été le cas, en raison du retard accumulé au sein des groupes techniques du CSLP, lié à l'absence de fonctionnalité du dispositif mis en place (plus d'une trentaine de comités créés pour l'exercice). Par ailleurs, les changements politiques et institutionnels intervenus à partir du 3 août 2005 ont conduit à un réexamen en profondeur des modalités et du calendrier de la revue, dont les résultats définitifs ne sont pas encore connus.

### **- La cellule centrale du MAED**

La CCSP a été créée au courant de l'année 2005 (mai-juin) et a largement été associée au processus de revue à mi-parcours de l'UNDAF, qui constitue la tâche majeure du groupe programme et des groupes thématiques pour l'année en cours. Le coordonnateur de la cellule et son assistant font partie du groupe programme, les cadres de la cellule ont, quant à eux, intégré les groupes thématiques et transversaux en fonction de leur spécialité.

Toutefois, à ce jour, la cellule n'a pas été officiellement inaugurée et l'atelier qui devait informer l'ensemble des parties prenantes de ses missions n'a pas encore eu lieu. Une attention particulière doit être portée à ce dernier point, afin de donner à ce mécanisme l'occasion de jouer pleinement son rôle. Par ailleurs, la communication entre la cellule et les agences est appelée à devenir plus systématique.

Concernant la circulation des informations entre la cellule centrale de planification et de suivi-évaluation de l'UNDAF et la cellule régionale de la zone pilote, celle-ci semble insuffisante : il arrive ainsi que les agences informent la direction du MAED de leurs missions, sans que l'information soit transmise au niveau régional ou le soit au moment opportun. Une plus grande coordination entre ces structures doit être, par conséquent, recherchée, la nouvelle cellule du Brakna devant être pleinement intégrée à une telle démarche.

### **- Les mécanismes inter-agences**

Des réunions sur une base mensuelle, l'institution d'une présidence tournante et le suivi de leur travail dans le cadre des rencontres de l'équipe pays, sont autant d'éléments susceptibles de contribuer à la qualité de ces mécanismes.

Les actions entreprises au niveau des agences, en application des décisions communes, sont parfois tardives ou partielles et nécessitent des rappels, voire l'implication directe du chef d'agence concerné. Cela résulte essentiellement d'une communication déficiente, voire d'une négligence des questions liées à l'UNDAF, la priorité étant souvent accordée aux tâches propres à chaque agence. Ce phénomène témoigne d'une insuffisante adhésion à l'UNDAF, autant que d'un manque d'appropriation par le personnel des agences du processus d'harmonisation et de simplification.

Une task force chargée de l'opérationnalisation de l'UNDAF en Assaba a été créée en 2005 au sein du groupe programme. Cette initiative devrait permettre des rencontres entre chargés de projets/programmes et le coordonnateur de la cellule. Toutefois, cette équipe ne s'est pas réunie à ce jour et la fréquence de ses réunions risque d'être largement tributaire des missions de ses membres, l'équipe étant composée pour partie de chargés d'opérations basés à Nouakchott et, pour le reste, de personnels affectés à Kiffa.

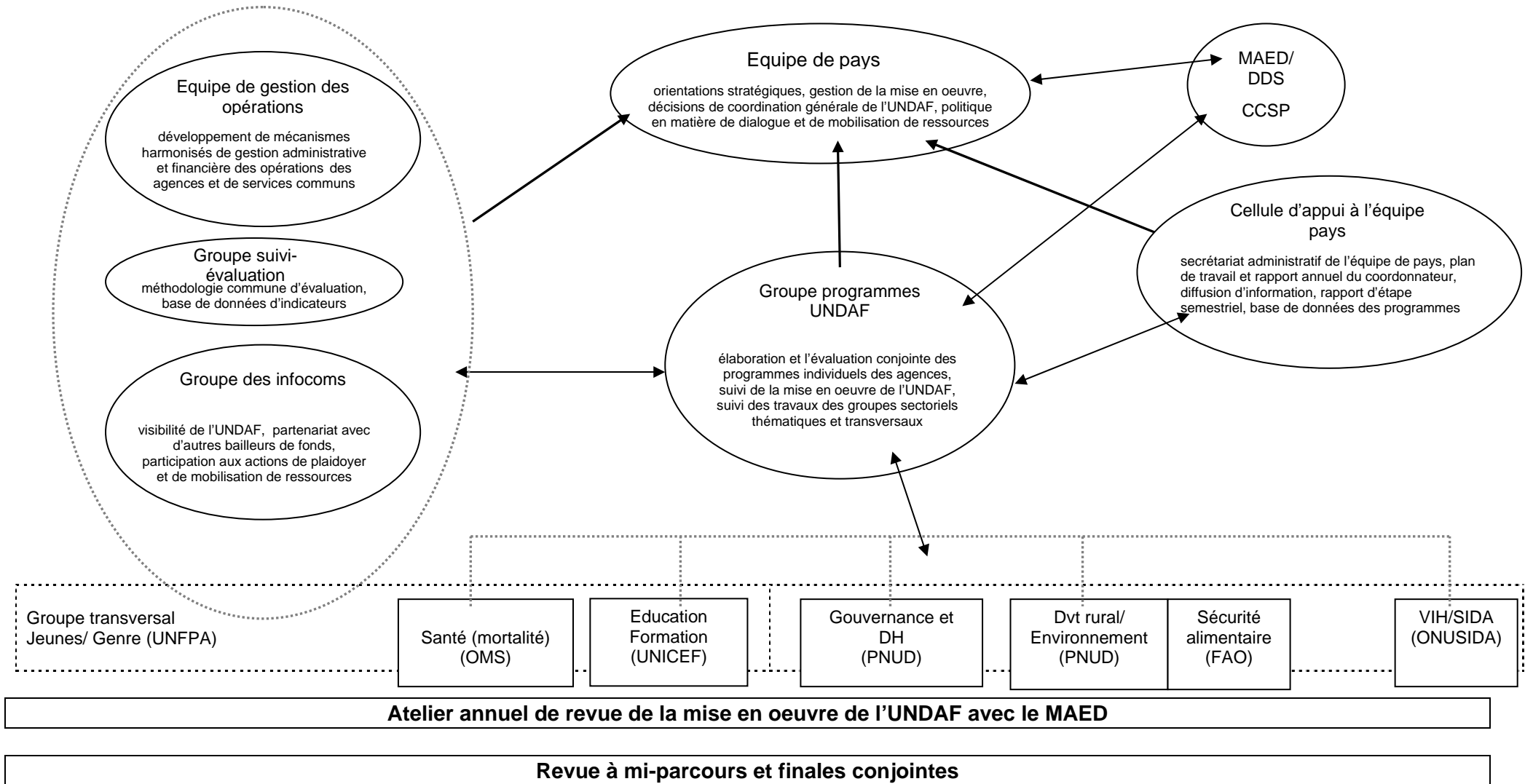
### **- Les mécanismes de suivi-évaluation**

Le groupe chargé des indicateurs de suivi-évaluation a établi, en 2003, des indicateurs harmonisés pour le suivi de l'UNDAF. Une base de données sociales a été mise en place, au niveau de l'ONS,

avec l'appui des agences, incluant 48 indicateurs liés aux OMD. Les faiblesses de cette base sont liées au problème de son appropriation, tant du côté SNU, que de la part de l'administration. Quant à son contenu, il reste peu utilisable, en raison de l'absence de désagrégation des données par genre, ethnie, âge et région. Aussi, des efforts doivent-ils encore être consentis pour son opérationnalisation. Dans ce cadre, il est nécessaire de former une masse critique de cadres capables de comprendre ces outils et de les utiliser.

Néanmoins, il convient de noter que les informations relatives à l'état de la mise en œuvre de l'UNDAF et les dispositions relatives à sa poursuite, figurant dans le RACR et le plan annuel, sont effectivement intégrées par les agences. Les évaluations à mi-parcours des programmes des agences, actuellement en cours, intègrent également les préoccupations du plan-cadre.

## Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'UNDAF





## **VII. LES AJUSTEMENTS PROPOSES**

A la lumière de l'analyse de la mise en œuvre de l'UNDAF pour la période 2003-2005, et compte tenu des opportunités et des contraintes identifiées, des ajustements peuvent être proposés, en vue d'en renforcer l'efficacité et l'impact pour la période 2006-2008.

### **7.1 Les ajustements généraux**

1. Renforcer la coordination entre les agences des Nations Unies dans la mise en œuvre de l'UNDAF. A ce titre, l'exercice de la RMP a contribué à concrétiser une telle coordination, l'élaboration, sur la base de la revue à mi-parcours, d'un plan d'action du programme pays (CPAP/PAPP) devant permettre de renforcer davantage la synergie entre les agences de l'UNDG (Groupe de Développement des Nations-Unies) ;
2. Former le personnel des agences du SNU et leurs homologues nationaux sur la réforme des Nations Unies, y compris le processus de l'UNDAF ;
3. Renforcer la programmation conjointe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan annuel opérationnel, mettant en exergue la complémentarité entre les agences au niveau des sites d'intervention ;
4. Adopter des formules plus souples de gestion des programmes conjoints ;
5. Réviser les axes de l'UNDAF, afin de prendre en compte les besoins spécifiques des groupes vulnérables, dont les immigrés et les réfugiés.

#### **- Région pilote de l'Assaba**

1. Encourager l'instauration d'un comité technique restreint, issu du CRLP, présidé par le Wali, disposant d'une base légale et regroupant les services régionaux techniques, des représentants des partenaires au développement et de la société civile. Le secrétariat de ce comité devra être assuré par la Cellule régionale du MAED, conformément à son mandat ;
2. Organiser des rencontres mensuelles entre chargés de projets des agences du SNU et les membres de la cellule régionale du MAED, centrées sur l'examen de la mise en œuvre de l'UNDAF en Assaba et leur conférer un cadre formel ;
3. Elaborer le bilan des activités menées, à ce jour, dans la wilaya et un plan de travail annuel commun, cette dernière activité pouvant se faire, par exemple, dans le cadre d'un atelier régional de coordination.

#### **- Au niveau central**

1. Assurer un meilleur suivi des décisions prises dans le cadre des mécanismes inter-agences ;
2. Au sein du groupe programme, renforcer l'équipe chargée de l'opérationnalisation de l'UNDAF en Assaba, informer le personnel des Nations-Unies de sa création et de son rôle. Réfléchir à l'opportunité de compléter le dispositif des groupes thématiques et transversaux par un groupe spécifique, chargé de la région pilote ;
3. En matière de suivi-évaluation, des efforts de convergence entre les différents indicateurs doivent être menés, les indicateurs UNDAF devant être peu nombreux et mesurables ;
4. Une base de données commune est indispensable à l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux pour la matrice de suivi-évaluation.

### **7.2 Ajustements spécifiques**

#### **- Gouvernance et droits de l'homme**

1. Continuer le plaidoyer en faveur du PNBG, repris par le rapport du comité interministériel sur la bonne gouvernance, validé par les journées nationales de concertation (fin octobre 2005), afin d'en faire le cadre fédérateur des interventions des partenaires impliqués dans ce domaine ;
2. Poursuivre l'appui à la modernisation de l'administration, à travers le maintien et le développement de l'axe d'intervention relatif aux NTIC, l'amélioration des relations avec les usagers du service

public, l'appui à la mise en œuvre du plan de formation continue des personnels de l'Etat, le renforcement de l'interministérialité au niveau central et local et l'amélioration des conditions de rémunération du personnel de l'Etat ;

3. Renforcer la gouvernance économique à travers l'appui au secteur privé, par le renforcement du dispositif de concertation Etat/secteur privé/partenaires sociaux, l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et sa mise en œuvre, l'appui au MAED dans la coordination de l'aide publique au développement, l'appui à l'Etat dans la définition des politiques nationales et sectorielles et leur mise en œuvre, la mise en place et le suivi des données statistiques et d'indicateurs permettant d'orienter les politiques et d'en analyser les impacts ;
4. Promouvoir les droits de l'homme par la concertation et le dialogue pour la prévention des conflits et l'instauration de la paix, la mise en œuvre du Plan National d'Action pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme, la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme et l'assouplissement et la libéralisation des textes législatifs et réglementaires applicables aux procédures de reconnaissance des OSC ;
5. Renforcer les capacités de la société civile en matière de conception, de mise en œuvre de stratégies nationales de développement et de contrôle citoyen de l'action publique, et contribuer à l'émergence de médias audio-visuels libres ;
6. Apporter l'appui nécessaire à l'approfondissement de la décentralisation et de la gouvernance locale, afin de permettre aux collectivités locales de jouer pleinement leur rôle en matière de développement, à travers le renforcement des services déconcentrés de l'Etat, l'appui aux structures d'accompagnement de la décentralisation (AMM, collectifs régionaux des maires, cyber-communes, etc.) et la création d'une filière « collectivités locales » au sein de l'Université ;
7. Fournir un appui au futur Parlement, par la mise en place d'une administration efficace, d'un système d'information et de communication performant (documentation, réseau intranet, archivage, radio et TV parlementaires) et d'un plan de formation des parlementaires, notamment dans le domaine du suivi et du contrôle budgétaires ;
8. Appuyer la réforme en cours de la justice et le déroulement du processus électoral, durant la période transitoire.

#### **- Mortalité maternelle et infanto-juvénile**

1. Appuyer l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel pour la nutrition, prenant en compte les spécificités régionales et les préoccupations de tous les acteurs (en particulier l'intégration de la vitamine A au PEV, production et vulgarisation de l'utilisation du sel iodé) ;
2. Poursuivre le renforcement de la stratégie de prise en charge des urgences obstétricales et néonatales, notamment au niveau régional (plateau technique, paquet de soins maternels/néonataux, système de référence et de contre-référence, subvention des soins obstétricaux) ;
3. Promouvoir les mesures d'hygiène et d'assainissement au sein des communautés, y compris l'hygiène hospitalière ;
4. Réviser le SNIS pour qu'il prenne en compte les données des hôpitaux et du secteur privé, ainsi que le groupe «Jeunes» ;
5. Renforcer les interventions en matière d'accès à l'eau potable ;
6. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de maintenance des équipements biomédicaux ;
7. Appuyer la finalisation, l'adoption et la mise en œuvre du plan sectoriel de développement des ressources humaines de la santé.

#### **- Renforcement de l'éducation et de la formation**

1. Renforcer l'encadrement des structures en charge de la petite enfance, en impliquant davantage les ONGs et les communautés ;
2. Appuyer la mise en œuvre de l'enseignement obligatoire (6 à 14 ans), à travers l'implication des ONGs et des écoles coraniques ;
3. Développer des interventions intégrées en faveur des adolescentes, prenant en compte la dimension « accès aux ressources », par le biais des AGR et de la micro finance, en faveur de la scolarisation,

l'information et la sensibilisation sur le VIH/SIDA, la santé de la reproduction, le genre et les droits de l'homme ;

4. Appuyer la valorisation d'un corps enseignant de qualité, principalement dans le cycle fondamental, à travers la formation continue, la révision du statut et de la culture du civisme dans la profession ;
  5. Aider à la révision des programmes d'enseignement (contenus et méthodes pédagogiques) ;
  6. Appuyer une scolarisation de qualité, par la mise à disposition gratuite des manuels de base (calcul, lecture et langues), notamment dans les zones rurales.
  7. Accroître le nombre de bénéficiaires du programme d'alimentation scolaire d'au moins 17.000 élèves par an ;
  8. Aider le Gouvernement à mobiliser des fonds supplémentaires, dans le cadre de l'initiative Fast-Track.
- **Combattre la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de l'accès aux ressources**

Il a été décidé de revoir l'intitulé et le contenu de l'axe et de hiérarchiser les interventions sur la base de l'avantage comparatif. La nouvelle formulation de cet axe est la suivante «la pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable».

1. Appuyer le développement des PME et la petite exploitation agricole villageoise, à travers la mise en place et/ou la consolidation de systèmes de micro-financement adaptés, l'amélioration des conditions d'accès au crédit et le renforcement des capacités des acteurs ;
2. Contribuer aux objectifs nationaux de sécurité alimentaire, notamment par la promotion de la production agricole irriguée, le développement de la pisciculture, le développement des capacités nationales pour assurer la protection des végétaux contre les grands fléaux biotiques et le suivi sanitaire du cheptel ;
3. Soutenir les actions visant à atténuer la vulnérabilité des populations rurales aux aléas climatiques en renforçant les infrastructures de maîtrise d'eau, le désenclavement des zones rurales, et l'amélioration de l'accès aux produits alimentaires de base ;
4. Appuyer le gouvernement pour la mobilisation des ressources en vue de l'exécution du recensement général de l'agriculture et de l'élevage et renforcer les capacités du dispositif des statistiques agricoles et de sécurité alimentaire ;
5. Continuer le plaidoyer pour l'adoption du PANE et du PAN-LCD et pour la mise en place d'un cadre institutionnel transversal adapté à la gouvernance environnementale ;
6. Appuyer la mise en œuvre du PANE et du PAN-LCD et renforcer les capacités nationales pour une meilleure intégration de la dimension environnementale dans le CSLP et les stratégies sectorielles ;
7. Contribuer à la promotion des énergies nouvelles et renouvelables en vue de lutter contre la pauvreté et assurer une gestion durable de l'environnement ;
8. Appuyer diverses initiatives catalytiques dans le domaine de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

#### - Genre

1. Assurer la prise en compte systématique de l'analyse et de la dimension genre dans toutes les stratégies sectorielles, projets et programmes ;
2. Veiller à la définition d'un mécanisme institutionnel assurant la participation effective des communautés et/ou de leurs représentants dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes en matière de genre ;
3. Renforcer la promotion et la vulgarisation du concept genre à tous les niveaux ;
4. Mobiliser des ressources additionnelles pour le genre et prévoir systématiquement un financement spécifique, au niveau des projets de développement ;
5. Continuer la formation et le renforcement des capacités des personnels des départements sectoriels dans le domaine du genre ;
6. Réviser les différents volets des quatre axes de l'UNDAF, sur la base des analyses de genre disponibles, afin d'intégrer les disparités entre sexes et leur égale implication dans les priorités des politiques de développement .

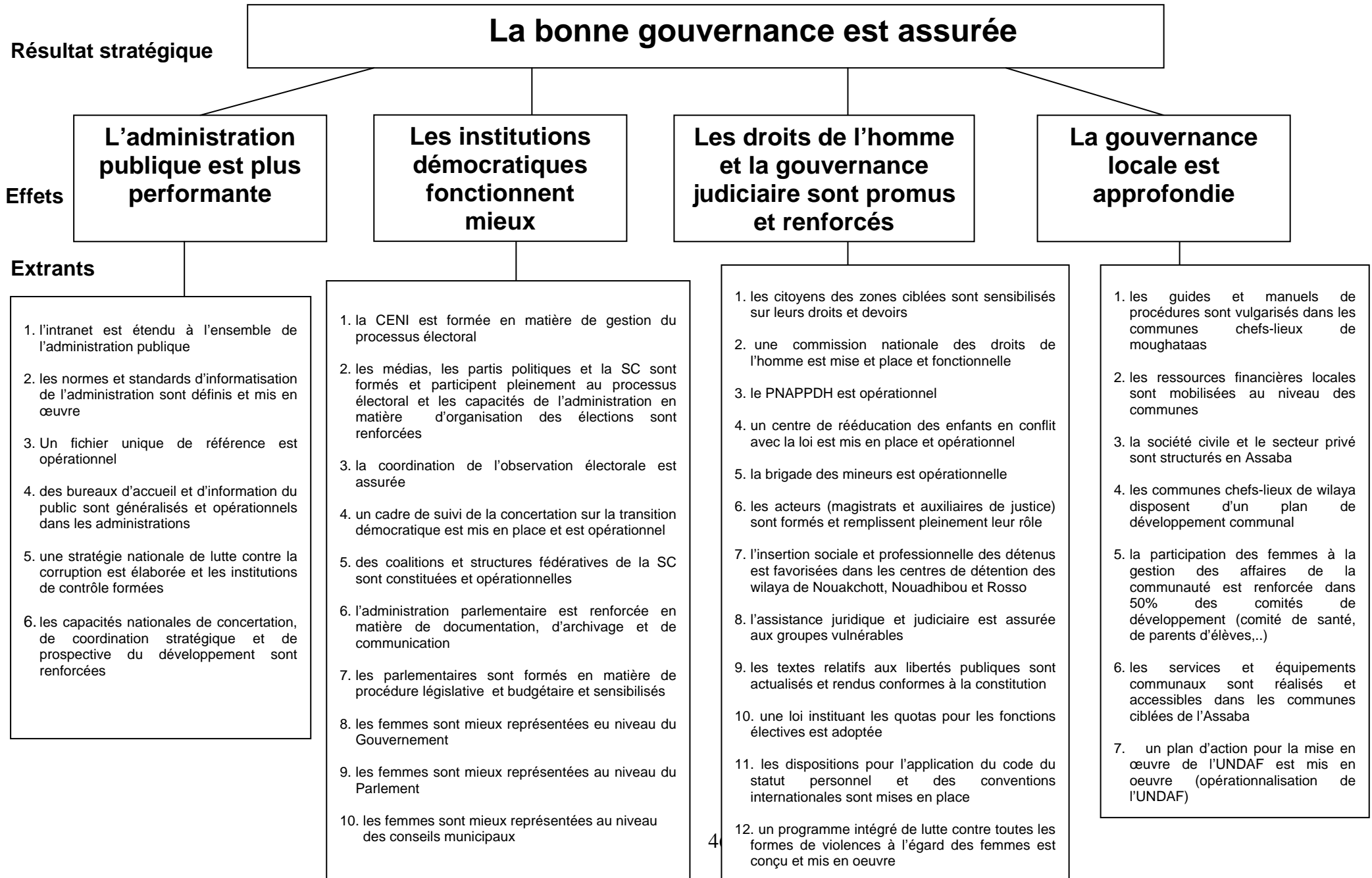
## **- Jeunes**

1. Appuyer la mise en œuvre de la PNJ, à travers la formation des cadres de la jeunesse, la mobilisation sociale, le plaidoyer et la mobilisation des ressources financières, prenant en compte les besoins spécifiques des jeunes ;
2. Mettre en place des bases de données sur les jeunes, en complément du processus, en cours, de révision du SNIS ;
3. Poursuivre le renforcement de la SRAJ, à travers la mise en œuvre « d'espaces jeunes » dans les structures de santé, d'unités de santé dans les centres de la jeunesse, d'un système de référence fonctionnel entre les structures de santé et les centres de jeunesse, ainsi que la formation de prestataires de service de santé en SRAJ ;
4. Appuyer l'intégration des activités de jeunes, à travers les réseaux associatifs locaux et régionaux, en vue, à terme, de former un réseau national ;
5. Inscrire des interventions spécifiques relatives à la problématique des jeunes dans les programmes d'intervention couvrant les axes stratégiques principaux de l'UNDAF.

# **ANNEXES**

Chaînes de résultats

# Axe Promotion Gouvernance et Droits de L'Homme



## Axe Lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile

Résultat stratégique

**Les mortalités maternelles, néonatales et infanto-juvéniles sont réduites respectivement de 10 et de 20% d'ici 2008**

Effets

**80% des femmes enceintes dans les régions cibles fréquentent les structures sanitaires et communautaires, bénéficient des soins obstétricaux et néonataux selon les normes définies au niveau national**

**60% des enfants de moins de 5 ans des zones ciblées consultent les structures sanitaires, les unités sanitaires de sase et sont pris en charge selon l'approche Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PECIME)**

**Les principales maladies liées à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement (diarrhées, schistosomiase urinaire, paludisme) sont réduites de 15% dans les zones ciblées**

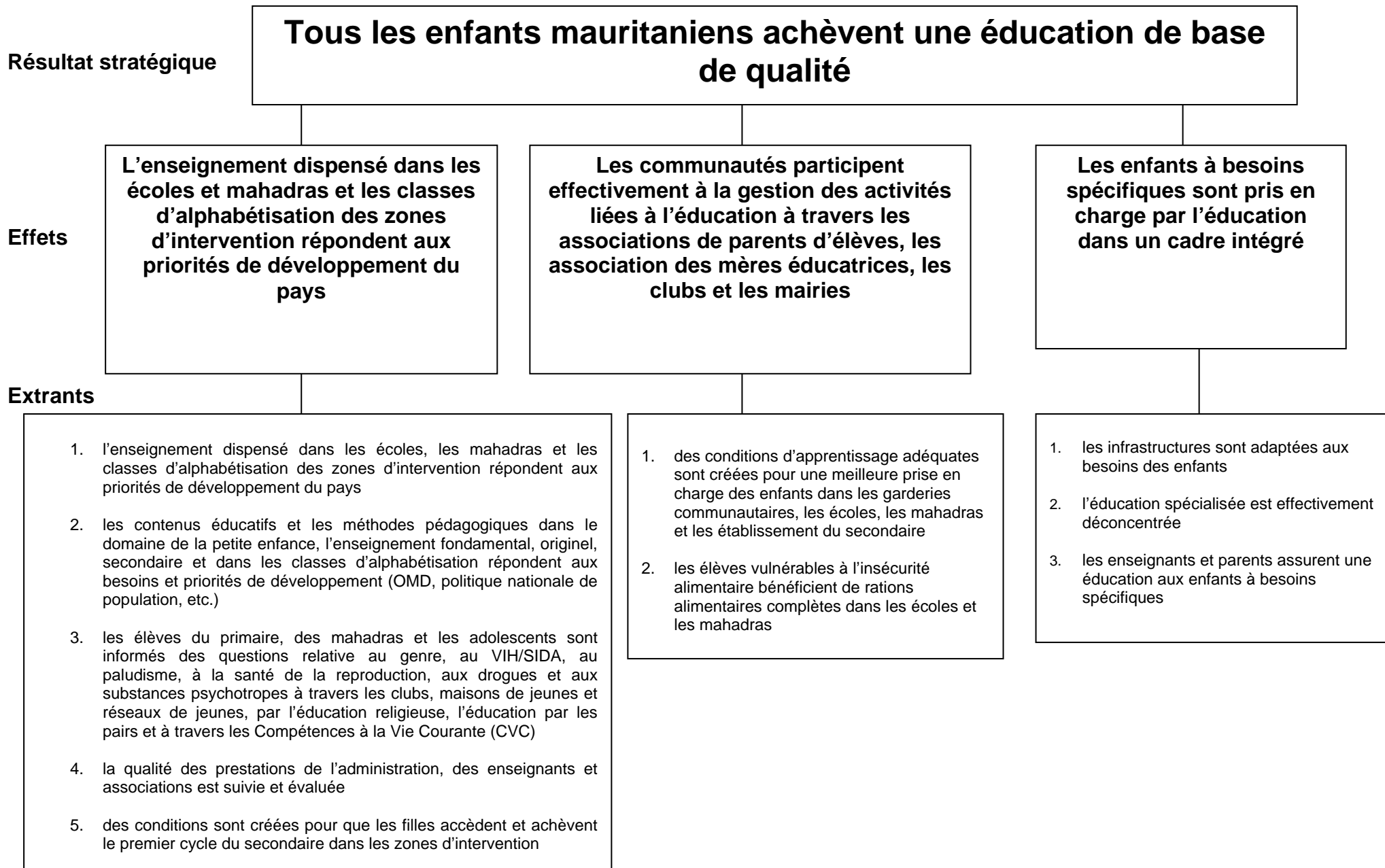
Extrants

1. Toutes les structures de santé du niveau primaire, secondaire et tertiaire des zones cibles disposent d'un plateau technique et du personnel adéquats pour assurer les soins obstétricaux (SOE, SONU) selon les normes
2. Les femmes en âge de procréer dans les zones ciblées sont sensibilisées aux risques liés à la grossesse
3. Des mécanismes de partage de risque sont mis en place et opérationnels dans les zones cibles
4. L'utilisation des prestations de PF/EN de qualité est portée de 5 à 15% dans les zones cibles
5. Les femmes enceintes et allaitantes des zones cibles, présentant des signes de malnutrition bénéficient d'une supplémentation protéino-énergétique

1. Les structures de santé des zones cibles disposent d'un équipement adéquat et d'un personnel formé pour la mise en œuvre de l'approche PECIME
2. Les localités non pourvues de formations sanitaires appliquent au moins cinq pratiques de la PECIME communautaire
3. Les enfants de moins de cinq ans des zones cibles font l'objet d'une surveillance nutritionnelle régulière et bénéficient d'une supplémentation en minéraux et vitamines
4. Les enfants de moins de cinq ans des zones cibles souffrant de malnutrition modérée et sévère sont pris en charge

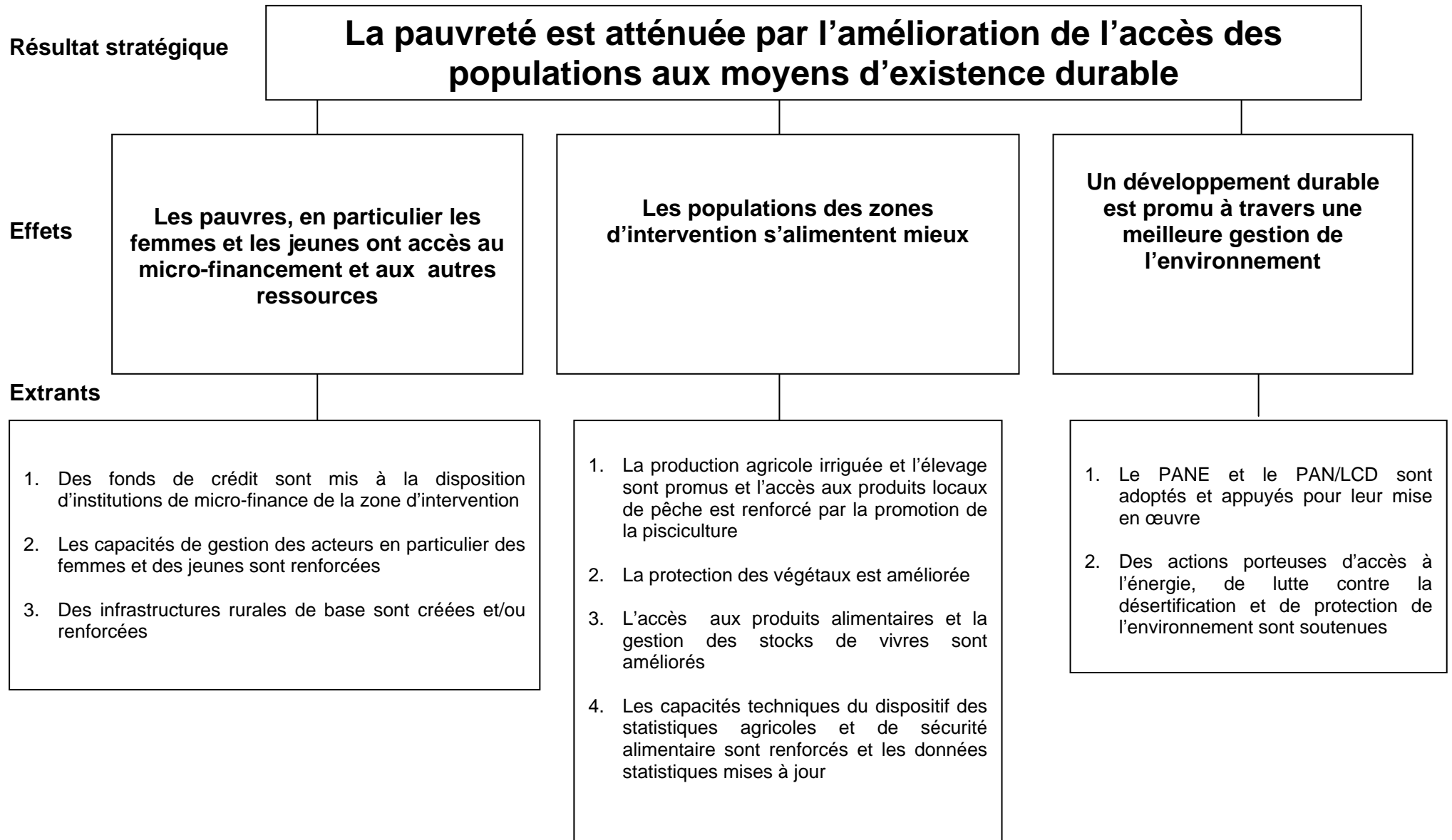
1. Les populations des zones cibles ont accès à une eau potable
2. Un système de gestion des déchets (ordures ménagères, excréta, eaux usées et déchets biomédicaux) au niveau des zones d'intervention est mis en place et opérationnel

## Axe Renforcement de l'éducation et de la formation

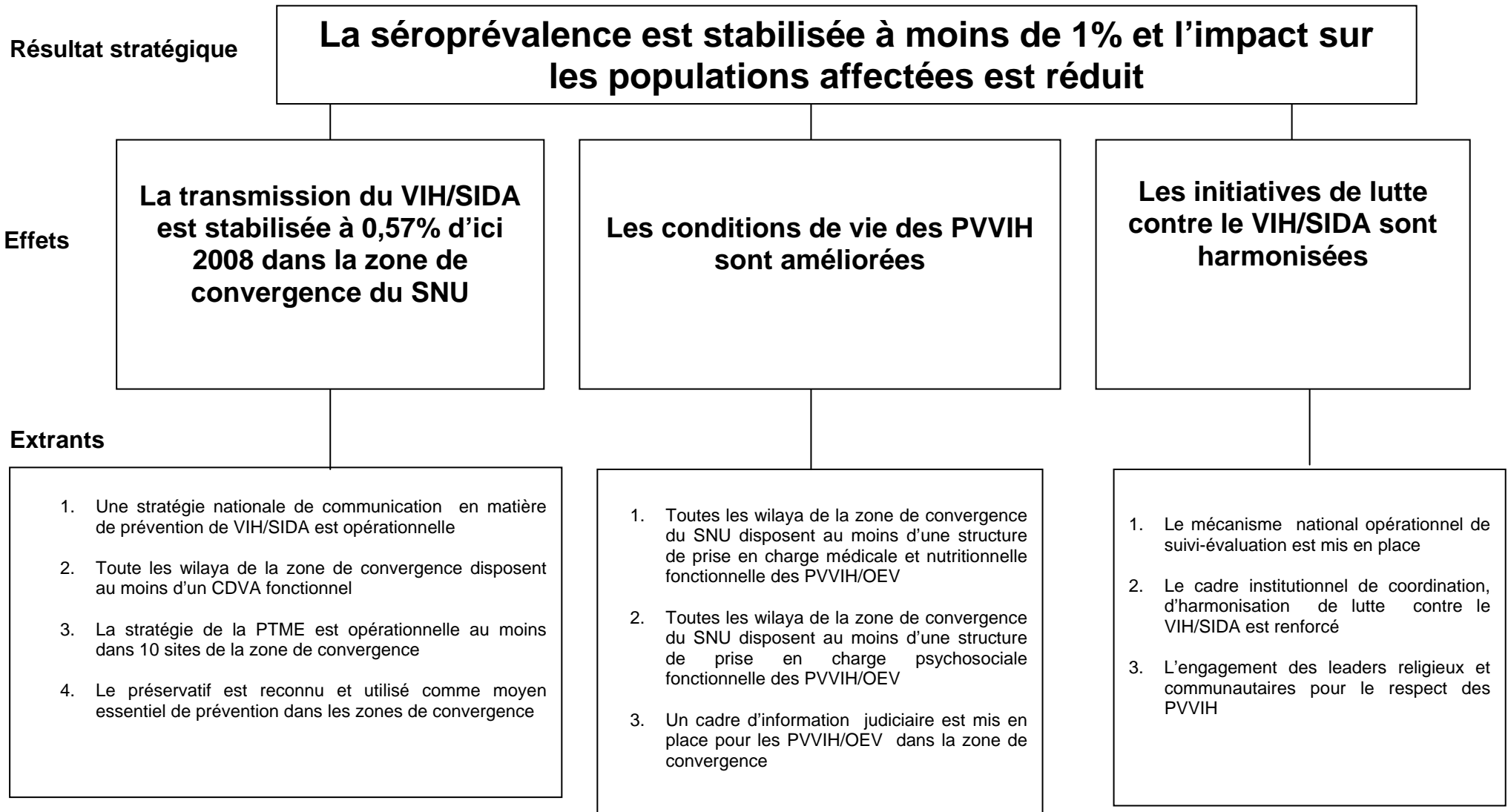




## ***Axe Promotion de l'accès des populations à des moyens d'existence durable***



## Axe Lutte contre le VIH/SIDA



**Axe 6: Suivi et Evaluation**

